

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

2021 - 2026



Version finale, décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

I. PREAMBULE.....	3
II. LE CONTEXTE DE LA PREVENTION.....	5
II.1 La prévention des déchets, de quoi parle t'on ?.....	5
II.2 De quels déchets parle t'on ?.....	6
II.3 Prévention des déchets et économie circulaire.....	6
III. LA METHODOLOGIE ET LE CALENDRIER DU PROGRAMME DE PREVENTION.....	7
III.1 L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	8
III.2 Le calendrier d'élaboration.....	10
IV. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	10
IV.1. Présentation du territoire.....	10
IV.2. Recensement des partenaires, acteurs du territoire.....	12
IV.3 Etat des lieux de l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire et de la production des déchets ménagers et assimilés.....	14
IV.3.1 Compétences déchets de Nantes Métropole : prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	14
IV.3.2 L'organisation de la collecte et du traitement des déchets.....	16
IV.3.3 L'évolution de la production de déchets entre 2010 et 2019.....	19
IV.3.4 Bilan des actions menées sur le territoire concourant à la réduction des déchets.....	22
IV.3.5 Le bilan financiers des actions de prévention.....	33
IV.4 La perception de la prévention des déchets par les habitants.....	33
IV.4.1 Les enquêtes d'opinion déchets.....	33
IV.4.2 Enquête auprès des familles engagées dans le Défi Citoyens :.....	35
IV.4.3. Une consultation citoyenne post-covid19 : l'avis citoyen de la Convention Citoyenne de Nantes rendu le 11 mars 2021.....	35
IV.5 La mise à disposition au public du projet de Programme.....	36
IV.6 Synthèse du diagnostic, forces et points à renforcer.....	37
V. LES GISEMENTS DE DECHETS PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS DE REDUCTION.....	38
VI. LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DECHETS.....	39
VI.1 Les grands enseignement et priorités issus des enquêtes et ateliers de contribution.....	39
VI.2 Les intentions affichées par la collectivité.....	43
VI.3 Un programme en 8 grands axes.....	44
VI.4 La programmation prévisionnelle.....	46
VI.5 Les fiches-actions détaillées.....	48

I. PREAMBULE

L'évolution des modes de vie et de consommation a donné lieu à un doublement des quantités de déchets générés par les ménages français en 40 ans (source Ademe). Prévenir la production des déchets représente donc un véritable enjeu de société, concerne chacun d'entre nous et nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous étant entendu que,

« *Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas* »

Dans la continuité des actions engagées et de la mobilisation du territoire depuis une dizaine d'années, avec un premier programme de prévention des déchets (2011 sur 5 ans), puis un programme "Zéro déchet zéro gaspillage" (2016-2019), la collectivité a construit un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Par ce nouveau programme, la Collectivité entend bien **poursuivre et déployer** les actions engagées, et **expérimenter de nouvelles**.

Dans un contexte particulièrement instable et bouleversant lié à la crise sanitaire de la Covid19, il s'agit également de **reprendre le dialogue** avec les partenaires du territoire, les 24 communes, les associations et structures de l'économie sociale et solidaire, les acteurs économiques ou encore les bailleurs sociaux ; de **se projeter à nouveau vers l'avenir** et de **réfléchir ensemble** sur les priorités, les envies, pour le territoire autour de ces enjeux de consommation, de réduction des déchets et des gaspillages.

Les **attentes et envies citoyennes** sont présentes, appelant à d'autres modes de consommation, à "*faire connaître et sensibiliser à la consommation locale et responsable*", "*encourager le développement de l'économie circulaire*", tels que relevés dans l'avis de la Convention Citoyenne de Nantes rendu en mars 2021.

Les engagements de la collectivité dans ce nouveau programme de prévention constitueront le volet "réduction des déchets" du nouveau **Plan d'Actions Déchets 2016-2021**. L'ancien Plan d'Actions Déchets avait notamment pour objectifs, d'une part, de rendre acteurs les citoyens usagers en accompagnant l'évolution de leur comportement en matière de réduction et de tri des déchets, et d'autre part de faciliter l'accès aux différents services des déchets. Ce nouveau plan d'actions ne remettra pas en cause les objectifs de la Feuille de Route Transition Energétique, mais devra **contribuer à une accélération** de la transition écologique et contribuer à engager le territoire dans une transition vers une logique d'économie plus circulaire et locale, créatrice d'emplois locaux, et répondre aux objectifs de réduction **(-20% des déchets ménagers et assimilés du territoire à 2030)** et de valorisation maximale des déchets (65%), fixés par la Feuille de Route pour la Transition Energétique adoptée par les élus métropolitains le 16 février 2018.

Le Plan d'Actions Déchets et le présent Programme Local de Prévention des Déchets contribuent également aux objectifs des autres politiques publiques, la **Feuille de Route pour la Transition Énergétique**, la **Feuille de Route Economie Circulaire**, le **Projet Alimentaire Territorial**, et la future **Feuille de Route Economie sociale et solidaire**.

Conformément au Code de l'Environnement (article R541-15-1 et suivant), le programme présenté ci-après comprend :

- un diagnostic de la prévention sur le territoire de la métropole nantaise,
- la définition des objectifs de réduction à l'horizon 2026,
- les axes à développer pour atteindre les objectifs,
- les modalités de suivi et d'évaluation du programme, avec une volonté d'impliquer les partenaires et acteurs du territoire.

POUR TOUT CONTACT

NANTES METROPOLE, 11 avenue Carnot, 44923 Nantes Cedex 9 - Direction des déchets :

Mahel Coppey, Vice-Présidente en charge des Déchets, de l'Économie Circulaire et de l'Économie Sociale et Solidaire.

Mauricette Chapalain, Directrice des Déchets – mauricette.chapalain@nantesmetropole.fr

Sophie Adam, responsable du Service Prévention des déchets et Communication, pilotage du programme de prévention des déchets – sophie.adam@nantesmetropole.fr

Site Internet : <http://www.nantesmetropole.fr/>



II. LE CONTEXTE DE LA PREVENTION

II.1 La prévention des déchets, de quoi parle t'on ?

Selon l'article L541-1-1 du Code de l'Environnement, **un déchet** correspond à "toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser". **La réglementation définit ainsi la "prévention des déchets"** comme toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. La prévention de la production des déchets consiste ainsi à **réduire la quantité** ("prévention quantitative") et **réduire la nocivité** des déchets produits ("prévention qualitative"). La prévention est donc bien dissociable du tri, de la collecte et la valorisation, se situant en amont du cycle de vie des produits et des services (au niveau de la production, la distribution, la consommation de biens, d'emballages), comme le montre le schéma ci-dessous.

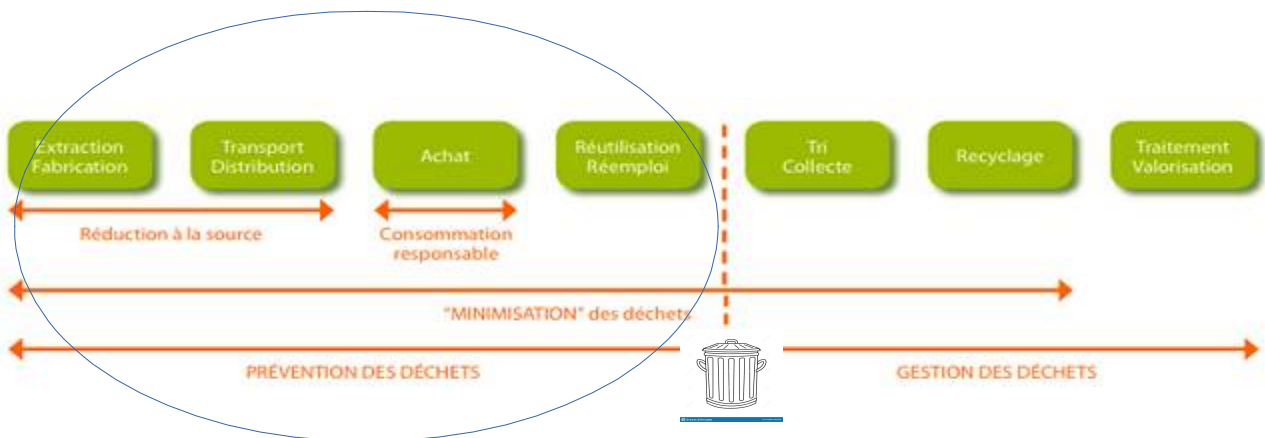
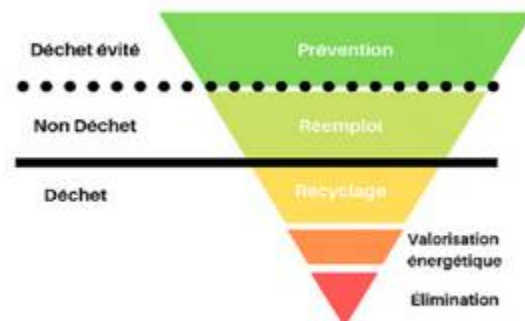


Schéma illustrant la prévention et gestion déchets (source : Ademe)

A noter que la collectivité agit dans le sens de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, conformément à la réglementation européenne (Directive Cadre des Déchets de 2008, fixant la réduction prioritaire aux modes de traitement) retranscrite dans le Code de l'Environnement (art. L.541-1).



II.2 De quels déchets parle t'on ?

Les déchets ménagers et assimilés : les déchets concernées sont ceux qui relèvent de la **compétence et de la responsabilité** de la métropole nantaise à savoir les déchets produits par les ménages (déchets ménagers) et ceux produits par les activités économiques (notion de déchets assimilés) qui, compte tenu de leur nature ou quantité peuvent être collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages.

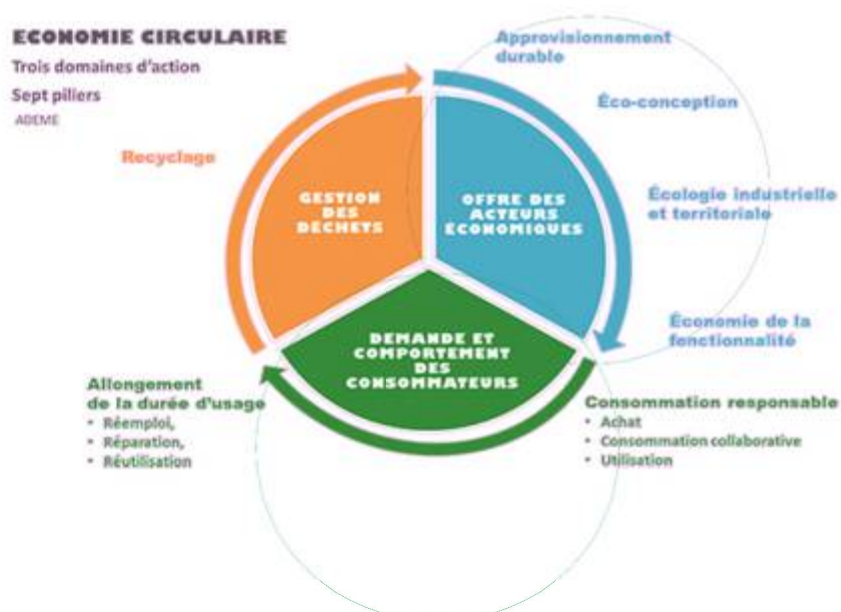
Les déchets d'activités de la métropole : ce sont les déchets produits par la métropole elle-même (déchets des espaces verts, de voirie, de marchés).

SYNOPTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA).



II.3 Prévention des déchets et économie circulaire

La prévention des déchets **contribue à l'objectif de transition** d'une économie linéaire (consistant à extraire des matières, fabriquer, consommer puis jeter des déchets), à une **économie circulaire** et locale (enjeu d'une consommation sobre des ressources naturelles et des matières premières, d'une prévention-réduction des déchets suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, comme le demande la **Loi relative à la Transition Énergétique de 2015**). La prévention couvre ainsi 2 des 3 domaines d'actions et 6 des 7 piliers de l'économie circulaire, le 7ème pilier étant relatif au recyclage.



La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (dite “AGEC”) du 10 février 2020 confirme les enjeux et va plus loin sur les modes de production et de consommation, de réduction des gaspillages et de solidarité : sortir du tout jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l’obsolescence programmée ; mieux produire.

A l’échelle de Nantes Métropole, la **Feuille de Route Economie Circulaire** adoptée le 5 octobre 2018 comprend 3 boucles “déchets – ressources” :

- Boucle organique “du champ à l’assiette au champ” (agriculture, alimentation, biodéchets) ;
- Boucle technique “BTP durable et circulaire”;
- Boucle technique “petits équipements du quotidien” (éco-conception, réparation, réemploi).

III. LA METHODOLOGIE ET LE CALENDRIER DU PROGRAMME DE PREVENTION

Nantes Métropole s’est inscrite dans la réglementation sur la prévention et la gestion des déchets en partenariat avec l’ADEME depuis plus de 10 ans. Les différentes démarches menées et leur articulation avec les autres démarches métropolitaines (économie circulaire, transition énergétique, ...) démontrent la volonté de prendre en considération ces enjeux avec une approche globale et transversale.

2010-2014	1er Programme de Prévention des Déchets - Convention Ademe pour le Programme de prévention (n°0937A0017 du 21.12.2019)
2014-2020	Plan d’Actions Déchets : Cap 2030 avec des objectifs de réduction (-20 % à 2030) et de valorisation (65%)
2014 2016-2019	2014, le territoire est labellisé par le Ministère “ Territoire ZDZG”, Programme Zéro déchet, zéro gaspillage “ZDZG”, signé le 28 avril 2016 (convention Ademe n°153710101, 29.03.2016)
2018	Adoption Feuille de Route Transition Énergétique (dont engagement -20 % à 2030) - Feuille de Route Économie Circulaire (3 boucles déchets-ressources) - Projet Alimentaire Territorial (lien volet gaspillage alimentaire et biodéchets)
2020	Contrat Unique Énergie Climat Déchets Économie Circulaire ADEME
Annuel	Rédaction des rapports annuels sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (art. D2224-1 et suivants du CGCT modifié par le décret n°2015-1827) Rédaction des rapports annuels de prévention des déchets / ZDZG. Réunion annuelle du Comité de suivi du Programme ZDZG
2021 - 2023	2021 : adoption du Plan d’Actions Déchets et son Programme de Prévention 2022-23 : Etats Généraux des Déchets organisés par Nantes Métropole

III.1 L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Programme, intitulé PLPDMA est un document de planification territoriale, engagé sur 5 ans, par les collectivités territoriales compétentes dans la gestion des déchets. Conformément au décret du 10 juin 2015 (n°2015-662), il comprend :

- un état des lieux des actions engagées et acteurs concernés, des productions déchets ;
- la définition des objectifs de réduction à atteindre ;
- la liste des mesures et actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs ;
- l'élaboration d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre et les indicateurs de suivi.

Le PLPDMA est construit sur la base de la **consultation des partenaires, communes et structures du territoire**. A ce titre :

- La collectivité a constitué une **Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi** réunissant l'Ademe, les 24 communes, les associations, acteurs économiques et bailleurs sociaux. Elle est présidée par Mme Mahel Coppey, Vice présidente.
 - La Commission a été réunie le 20 avril 2021, réunion de présentation du projet ;
 - Elle se réunira ou sera consultée à chaque étape de vie du Programme, au moins une fois par an pour suivre l'état d'avancement des actions et partager le bilan.

La Collectivité, dans un souci de continuité des actions et de mobilisation des partenaires, a fait le choix de reprendre la composition du Comité de suivi du Programme Zéro déchet, zéro gaspillage, l'adaptant à quelques nouveaux acteurs intervenant depuis dans le zéro déchet.

Collège associations et structures ESS

- Réseaux Ecopole et Ecosolies
- Compostri, Compost'In Situ, La Tricyclerie (biodéchets)
- REEVE (éco-événements, fêtes écoles)
- CLCV (association de consommateurs)
- Zéro Waste Nantes, Galerie du zéro déchet (zéro déchet)
- Groupe 3R (en qualité de représentant des ressourceries et structures réemploi)
- Environnements Solidaires (actions quartier habitat social, coordination distribution alimentaire)

Collège collectivités territoriales

NM-VDN : représentants techniques des directions, Développement Économique, Politique de la Ville, Prévention et Solidarité, Communication, Transition Écologique

Les 24 communes : chargé-es de développement durable / Agenda 21 ; et équipes de quartier nantaises

La Région des P. Loire (lien plans et schémas régionaux)

Collège acteurs économiques

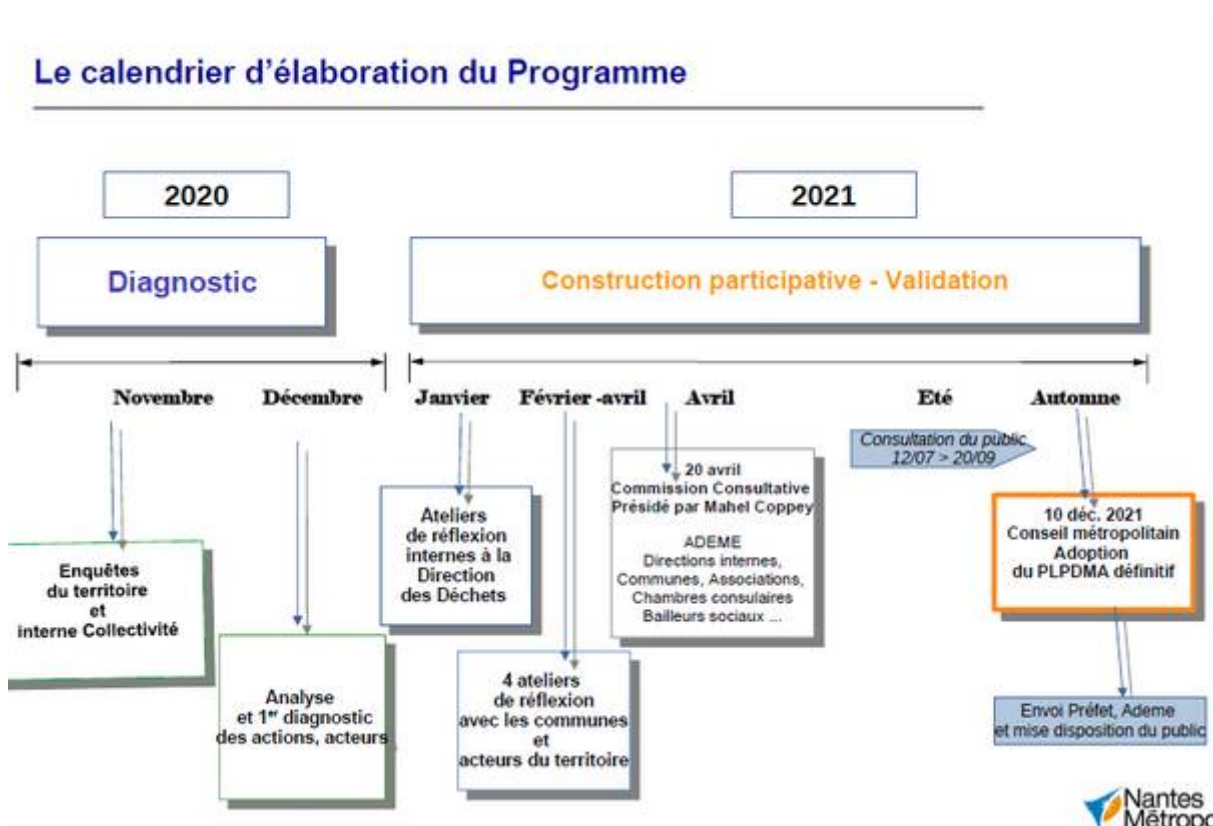
- CCI Nantes-Saint Nazaire
- Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
- Plein Centre Nantes
- Unacod
- Collectif « Zéro Déchet, 100 % ressources »

Collège des bailleurs sociaux

Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire (USH)
Atlantique Habitation, Habitat 44, La Nantaise d'habitation, NMHabitat, CDC Habitat, Harmonie Habitat

- Novembre-décembre 2020 : lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, **des enquêtes** ont été menées auprès des acteurs du territoire, et en interne auprès des directions et services pouvant avoir un lien entre leurs politiques publiques et la prévention des déchets (56 réponses dont 11 en interne sur 70 contacts) ;
- 1^{er} trimestre 2021 : **des ateliers de réflexion et de contribution**, internes à la Direction Déchets, et 4 ateliers de contribution avec les acteurs du territoire (une soixantaine de participants, entre 20-25 par atelier) :
 - 11 février : information, sensibilisation des publics
 - 16 février : réduction des déchets alimentaires et de jardin
 - 18 février : consommation, réduction des emballages, plastiques jetables
 - 16 avril : réemploi et allongement de la durée de vie des objets, atelier également intégré dans la réflexion de Nantes Métropole pour la construction de sa nouvelle Feuille de Route Economie Sociale et Solidaire.
- L'analyse de l'**expression et la perception des citoyens** :
 - Baromètre d'opinion sur les déchets réalisé en janvier 2020 ;
 - Consultation des habitants participants au Défi Citoyens Zéro Déchet (11 réponses /60) ;
 - L'avis citoyen de la Convention Citoyenne de Nantes "Covid19, vécus de crise et aspirations pour demain", 11 mars 2021.
- Du 12 juillet au 20 septembre 2021 : pendant 2 mois, la **mise à consultation au public** du projet de Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Les avis et remarques ont contribué à enrichir le document.
- **10 décembre 2021 : adoption du PLPDMA définitif par le Conseil métropolitain de Nantes Métropole.**
- Information de l'Ademe et du Préfet de Région. Puis mise à disposition du PLPDMA définitif auprès du public (site internet, et en version papier sur demande).
- Par la suite, le suivi de la mise en oeuvre du PLPDMA fera l'objet d'une présentation annuelle devant la Commission Consultative. Une révision de façon partielle ou totale au bout de 6 ans sera à la discrétion de la collectivité.

III.2 Le calendrier d'élaboration



IV. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

IV.1. Présentation du territoire

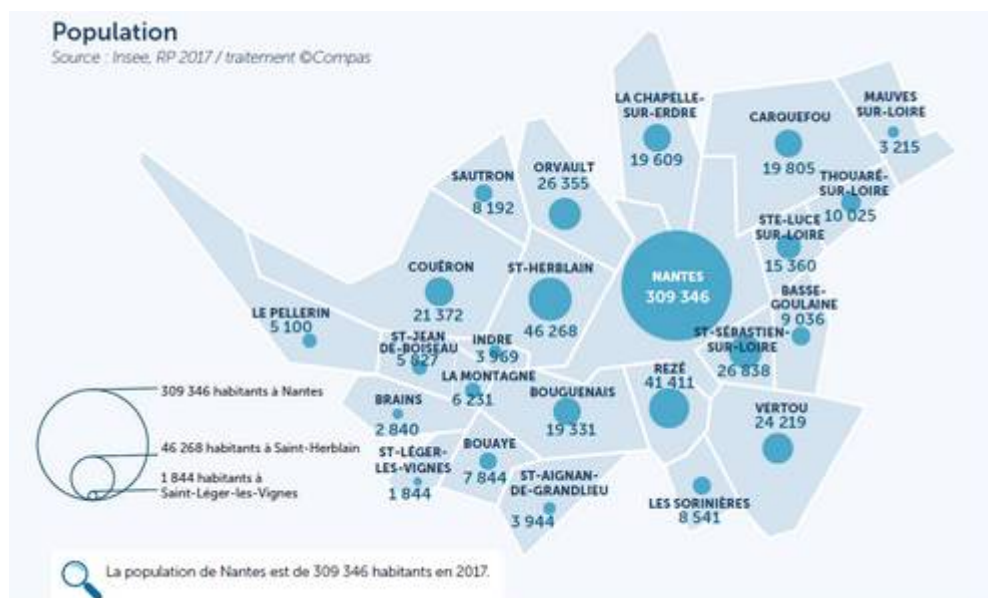
Nantes Métropole, Communauté Urbaine, devenue Métropole au 1^{er} janvier 2015, se compose de **24 communes** et s'étend sur une superficie de 523,35 km² au 1^{er} janvier 2017, ce qui place le territoire au **7^{ème} rang des métropoles françaises**.

La Métropole de Nantes est présidée par Mme Johanna ROLLAND depuis mars 2014 et s'organise autour de deux instances délibérantes, le conseil métropolitain regroupant 97 élus issus des conseils municipaux des 24 communes et le bureau métropolitain (20 vice-présidents et membres du conseil). Une charte de fonctionnement établit les règles collectives. La relation de proximité territoriale est assurée par les 7 pôles de proximité, relais techniques de la métropole auprès des citoyens-usagers et communes. Les pôles sont dotés d'une commission locale composée d'élus représentant les communes, pour formuler des propositions.

Les caractéristiques socio-économiques du territoire sont les suivantes :

Caractéristiques du territoire	Enseignements pour le programme de prévention
Un territoire attractif , une population en hausse de 1,6 % habitants chaque année	Incidence sur l'augmentation de la production de déchets sur le territoire
<p>Une population jeune : la moitié de la population de la métropole à moins de 36 ans</p> <p>Essentiellement dans les quartiers prioritaires de Nantes. L'âge médian dans les autres communes est plus élevé, allant jusqu'à 44 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publics à prendre en compte dans le programme de prévention. - La crise Covid19 a fragilisé les jeunes, étudiants, a vu le développement de formes de glanage de produits alimentaires, d'épiceries solidaires > enjeu de l'accès à l'alimentation, à travailler en lien avec la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire. - Amène à réfléchir aux modes de communication adaptés : aller dans les lieux de vie au plus près des habitants, animations dans les quartiers, adaptation des messages, appui des associations locales ... complémentaires des réseaux sociaux / outils numériques.
<p>Logement 48 % sont locataires (31 % dans le parc privé et 16 % parc social) ; 80 % logements Nantes appartements. 7 530 nouveaux logements sont construits en moyenne chaque année, dont 45 % de petits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implique de travailler avec les bailleurs privés et sociaux. - La présence d'habitat collectif est à prendre en compte dans les actions autour de la réduction et du tri des déchets alimentaires (ex. taille logements / compostage).
<p>Ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes par ménage, elle diminue depuis plus de 30 ans, ➤ Le revenu moyen des ménages : 23 180 € ➤ Le taux de pauvreté : 18 % 	<ul style="list-style-type: none"> - A prendre en compte dans les outils et messages à faire passer : conseils informations pratiques dans le quotidien des habitants ; relation aux éventuelles économies financières liées aux achats. - Importance du travail partenarial avec les bailleurs sociaux.
<p>Education : 43 % des habitants ont un diplôme de l'enseignement supérieur</p>	<p>Ne pas hésitez à travailler une information avec des messages ciblés selon publics.</p>
<p>Actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 317 802 actifs entre 15 et 64 ans résidant sur le territoire : 25 % employés ; 29 % professions intermédiaires ; 25 % cadres ; 15 % ouvriers ; 5 % commerçants, ➤ Une population active répartie sur la moitié des communes avec une forte polarisation sur les centres villes (54 % des emplois se concentrent sur Nantes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Investir les milieux professionnels ; entreprises, administrations, commerces. - Adapter les solutions aux types de déchets produits dans les bureaux, entreprises. - Opportunité d'avancer sur le volet exemplarité au travail. Valoriser leurs actions en faisant le lien entre client / professionnel ; consommateur/ commerçant ; citoyen / salarié
<p>Retraités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Près de 136 000 habitants sont âgés de plus de 60 ans sur Nantes Métropole, soit 21 % de la population totale. ➤ Les plus âgés sont aussi de plus en plus souvent actifs. En 2016, le taux d'activité des 55-64 ans est de 57 % 	<ul style="list-style-type: none"> - Un public actif important à ne pas négliger. - Leur proposer d'être relais d'information dans leurs familles. - Un public ayant plus de temps : bénévolat, transmission de compétences (réparation, réemploi, jardinage, ...).

<p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'indice de chômage est estimé à 10,5 % fin mars 2019. ➤ Des inégalités entre les plus favorisés et les plus pauvres s'accroissent 	<p>Une communication ciblée à travailler avec les services sociaux et la Politique de la Ville.</p>
<p>Mobilité</p> <p>Un déplacement domicile-travail sur quatre effectué en transport en commun</p>	<p>Amènera à réfléchir sur les canaux d'information (utiliser les panneaux dans les transports en commun, ...).</p>
<p>Espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 62% du territoire (63000 ha) sont occupés par des espaces verts, agricoles et naturels 	<p>Lien entre thématiques déchets alimentaires et de jardin, compostage, broyage et retour au sol / agriculture urbaine et alimentation.</p>
<p>Réseau associatif</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La métropole dispose de plus de 14 000 associations et d'une offre culturelle importante 	<p>Dynamique associative visible lors de l'enquête et des ateliers. Voir comment se reposer sur ce dynamisme pour déployer les messages</p>
<p>Equipements sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 509 équipements dont 61 % à Nantes. ➤ 70 000 licenciés sportifs, Nantes Métropole présente le taux de licenciés sportifs pour 10000 habitants le plus élevé des grandes métropoles françaises 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sportifs, public à prendre en compte. - Engager des actions de prévention et gestion des déchets dans ces équipements.



Sources : Direction de la Géographie et de l'Observation Ville de Nantes - Nantes Métropole en collaboration avec le COMPAS - « Chiffres et repères 2020 »

IV.2. Recensement des partenaires, acteurs du territoire

L'enquête réalisée en novembre 2020 auprès de 70 structures du territoire (villes, associations, chambres consulaires) témoigne du **dynamisme et de la richesse des actions** déjà engagées sur le territoire. Les structures sont essentielles sur le territoire, pouvant :

- elles-mêmes réaliser des actions contribuant à la sensibilisation des publics et à la prévention des déchets ;
- être des relais d'information, pour diffuser et essaimer vers d'autres publics ;
- en tant que générateur de déchets, être des cibles pour la collectivité à sensibiliser ou accompagner.

Liste non exhaustive et pouvant évoluer dans le temps :

- **Les 24 communes membres de Nantes Métropole**

- Au niveau politique existent des instances d'échanges et de décision entre la métropole et les villes ;

- Au niveau technique, la Direction des Déchets se repose sur le réseau métropolitain Agenda 21 animé par la Direction de l'Animation de la Transition Écologique, pour informer les villes sur les actions, échanger sur les sujets ou construire des projets communs ;

- Comme repéré par l'enquête réalisée fin 2020, les villes réalisent également des actions d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la consommation et la prévention des déchets, viennent en soutien aux associations de leur territoire et agissent en interne (politique d'achat, anti-gaspi alimentaire et alimentation dans les cantines).

- **Les associations et structures de l'économie sociale et solidaire** développent de nombreuses actions d'information, de sensibilisation des publics, mettent en place des projets concourant à la réduction des déchets, à la consommation responsable :

Thématiques d'intervention	Noms
RESEAUX	- Réseau Ecopole, acteurs de l'environnement - Ecosolies, acteurs de l'économie sociale et solidaire
SENSIBILISATION DES PUBLICS Déchets – Zéro déchet	Trait d'Union ; CLCV ; R3D2 ; Atelier du Furoshiki ; Sakaide ; Macapi ; Mieux trier à Nantes ; Zéro Waste Nantes ; Galerie du Zéro Déchet (espace d'information, de médiation sur Nantes) ; Oasis Environnement (sensibilisation des entreprises) ; Les Petits pieds
CONSOMMATION, ANTI-GASPI ALIMENTAIRE	Le Zeste en plus, Liamm Life, Mana Verde, A(R)Gile, CLCV, L'Atelier des Langes (couches lavables)
REDISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES	- Associations caritatives, du don alimentaire : Banque Alimentaire, Secours Populaire, Restos du Coeur, ... - Quartiers : MAB, Comptoir des Alouettes, Tinikmou, association étudiante (La Surprenantes Epicerie) ...
BIODÉCHETS	Compostri ; Compost'in Situ ; Tricyclerie ; Les Boîtes Vertes ; Atao
VRAC, CONSIGNES	Bout' à Bout', Soofût, Boîtes nomades Réseau Vrac ; J'Aime tes Bocaux
DON PARTAGE	Nous & Co (Boîtes à don), Boutique du partage, Utilothèque (Trentemoult)
REEMPLOI, ALLONGEMENT VIE DES OBJETS DU QUOTIDIEN, REPARATION	Groupe 3R ; ABD Dervallières ; La Boîte à Recup ; BricoLowTech ; Recup'Halveque ; Ressourcerie Plaisance ; Transistor ; Stations Services ; La Ressourcerie de l'île ; Envie 44 ; Relais Atlantique ; L'Homme Debout ; Suporterre ; Emmaus ; Océan ; Bidules Chouettes (joutes) ; Vélocampus et Atao (vélo) ; Suporterre (sport) ; Les Virevoltantes (jardinage) Réparations citoyennes : Repair'Cafés ; Alis 44 (ordinateurs)
REDUCTION ET TRI SUR LES ECO-VENEMENTS	REEVE, Réseau Eco-Evènements ; Terra 21 ; Aremacs ; Les Connexions ; Mana Verde ; Esprit Planète

Des annuaires existent également sur le territoire répertoriant les acteurs, tels que "Les Pages Vertes" réalisé par Les Ecosolies.

- **Les acteurs économiques** : CCI Nantes-Saint Nazaire (accompagnement entreprises, restaurateurs, hôtellerie, ...); Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat

(« Repar'Acteurs », appui commerces et artisanat) ; Chambre d'Agriculture (anti-gaspillage alimentaire, agriculture), associations de commerçants (Plein Centre Nantes, UNACOD, dans les communes) ; Collectif « Zéro Déchet, 100 % ressources » ...

- **Les bailleurs sociaux** : Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire (USH) ; Atlantique Habitation ; Habitat 44 ; La Nantaise d'habitation ; Nantes Métropole Habitat ; CDC Habitat ; Harmonie Habitat. Un atout majeur est l'existence d'un groupe inter-bailleurs, lieu d'échanges entre bailleurs sur des problématiques communes. La Direction Déchets est amenée à intervenir, permettant l'échanges d'informations pour agir auprès des habitants.
- **Les Institutions** : Ademe, Région, Département
- **Les directions et services internes à la métropole** : Direction Transition Écologique, Mission Politique de la Ville, Développement Économique Responsable ...

Type de projet / Echelle territoriale >	euro	régionale	locale
Le projet des Élus métropolitains (élections 2020)			X
La feuille de Route Transition Énergétique (23/02/18), le Plan Climat Air Énergie Territorial de Nantes Métropole (07/12/18)			X
Les Agenda 21 des 24 communes, les plans anti-gaspillage alimentaire dans la restauration communale			X
Le Projet Alimentaire Territorial adopté le 05.10.18 et son engagement "Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire"			X
La politique de la Ville dans les quartiers prioritaires			X
Les soutiens des villes, solidarité, aide alimentaire, associations			X
La politique de Dévelop. Écon., de l'Économie Circulaire (05.10.18) et ESS. Lien avec la CCI, Chambre Régionale Métiers et Artisanat			X
Exemplarité : Schéma de Promotion des Achats responsables (2019), Démarche PANDA, déchets d'activités			X
Le Plan Régional Prévention et Gestion des Déchets, le Plan Économie Circulaire, le SRADDET		X	
Nantes Métropole membre du réseau européen ACR+	X		

cf. annexe 1 dans les compte-rendus d'Ateliers "Ce que vous faites".

IV.3 Etat des lieux de l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire et de la production des déchets ménagers et assimilés

L'ensemble des informations relatives à la gestion des déchets est disponible dans le rapport annuel 2019 (rapport annuel 2020 en cours de rédaction à la parution du document pour une adoption par le Conseil Métropolitain de Nantes Métropole en juin 2021).

https://metropole.nantes.fr/files/pdf/dechet-proprete/tri-collecte/2019_RAPPORT_DECHETS_NM_web.pdf

IV.3.1 Compétences déchets de Nantes Métropole : prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

- **Nantes Métropole exerce la fonction d'autorité organisatrice** en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, sur un territoire de 661 901 habitants (population 2019 Ademe) pour le compte des 24 communes membres : la prévention (réduction), la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.
- **La Direction des Déchets, avec l'assistance des Pôles de Proximité**, définit et organise les missions du service public (mesure et prise en compte des besoins des usagers, veille juridique, prospective territoriale, rédaction de plans d'actions, financement et évaluation), détermine les conditions d'exercice du service public (niveau de service, qualité prestations).

Elle assure :

- L'information et la sensibilisation des publics sur la prévention des déchets et la gestion des déchets, et la mise en oeuvre d'actions de réduction des déchets et des gaspillages
- La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés, en lien avec les opérateurs publics et privés
- La gestion du réseau des 11 déchèteries et des 4 écopoints
- Le traitement et la valorisation des déchets collectés :
 - La gestion des contrats de délégation de service public et d'exploitation des équipements de traitement et de valorisation des déchets ;
 - La gestion des marchés de traitement et de valorisation des déchets ménagers et des déchets des services de la collectivité
 - La gestion des sites des anciennes décharges de Tougas et de la Prairies de Mauves.
- **La politique publique de Nantes Métropole place l'utilisateur et les territoires au cœur de ses projets et décline son plan d'actions Déchets selon 3 axes :**
 - **PROXIMITÉ** : rendre acteurs les usagers-citoyens et faciliter l'accès aux services
 - **DURABILITE** : inscrire la politique publique de gestion des déchets dans la transition écologique
 - **QUALITE** : proposer un service performant adapté aux enjeux du territoire

La Direction Déchets est certifiée par l'AFNOR ISO 9001 depuis mai 2015. Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité, engageant la collectivité à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des pratiques pour satisfaire au mieux les besoins et les attentes des usagers. La Direction Déchets s'est fixée un **objectif de triple certification en Qualité, Sécurité et Environnement en 2021.**

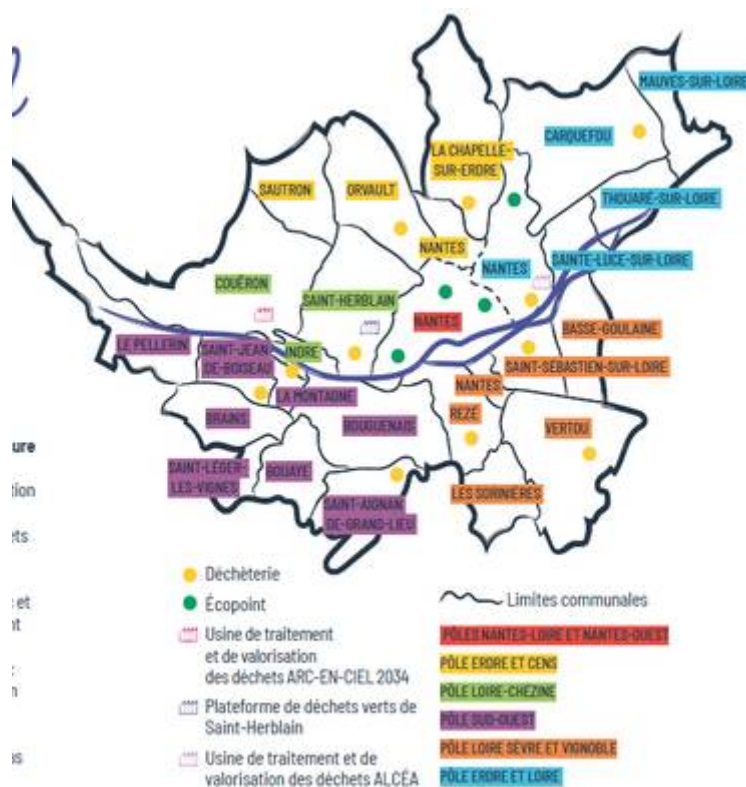


Illustration : l'organisation territoriale de la gestion des déchets

IV.3.2 L'organisation de la collecte et du traitement des déchets

> **Les mobiliers et équipements de tri** mis à disposition des usagers par Nantes Métropole sont variés, s'adaptant aux typologie de l'habitat :

- **Contenants, sacs ou bacs collectés en porte à porte** sur tout le territoire pour les ordures ménagères résiduelles (couleur bleu) et les déchets et emballages triés (couleur jaune) et, particularité pour 120 000 foyers nantais concernés par le dispositif "Tri'sac" un tri en sacs jaunes et bleus à déposer dans un même contenant ;
- **Points d'apport volontaire** (conteneurs aériens ou enterrés) pour le tri du verre, des textiles sur tout le territoire, et pour les déchets recyclables et ordures résiduelles en zone d'habitat dense (conteneurs aériens et enterrés) ;
- **Un réseau de 11 déchèteries et 4 écopoints** accueillant uniquement les déchets ménagers (non ceux des professionnels) non collectés en porte à porte ou en apport volontaire notamment de part leur taille : gravats, déchets verts, ferraille, déchets d'équipements électriques/électroniques (DEEE), déchets dangereux (DDS), mobilier, ...

LA COLLECTE EN porte-à-porte



Colonne à verre adrienne customisée Quartier Ile de Nantes

FRÉQUENCE ET MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés à des fréquences adaptées à la production de déchets, propre à chaque zone et à chaque type de déchet.



Collecte des déchets en porte à porte à Nantes

Comment fonctionne le dispositif Tri'Sac ?



Illustration du cas des 120 000 usagers nantais en dispositif "Tri'Sac" :

97 % des collectes sélectives issues des sacs jaunes tri'sac est trié pour recyclage

LA COLLECTE en déchèteries

11 DÉCHÈTERIES ET 4 ÉCOPOINTS
POUR UN TONNAGE ACCUEILLI DE 120 691 T



> **La collecte** est assurée soit avec les propres équipes en régie de Nantes Métropole (Nantes, Le Pellerin, La Montagne et Saint Jean de Boiseau), soit en prestation privée pour les 20 autres communes, comme le montre la cartographie ci-dessous :



LES OPÉRATEURS PRIVÉS :

VÉOLIA

Collecte **OPR** + déchets recyclables sur Couëron, Indre, Saint-Herblain.

Collecte **encombrants** sur l'ensemble des communes de la Métropole hors Nantes.

SUEZ RV OUEST

Collecte **OPR** + déchets recyclables sur Basse Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Rezé, Les Sorinières, Bouguenais, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Bouaye, Brains, Saint-Léger-les-Vignes.

Collecte **verre** sur l'ensemble des communes de la Métropole hors Nantes.

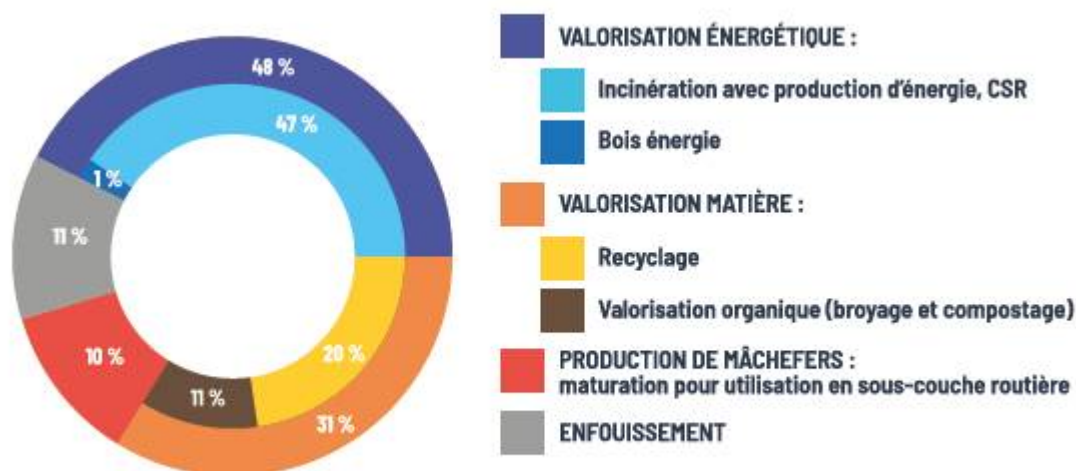
URBASER ENVIRONNEMENT

Collecte **OPR** + déchets recyclables sur Sautron, Orvault, La Chapelle-sur-Erdre, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou.

Km parcourus par an par l'ensemble des opérateurs privés sur 2019 :

804 663

> **Le traitement** est réalisé au sein d'équipements dédiés, l'usine de valorisation énergétique et de tri des déchets Arc-en-Ciel 2034 à Couëron exploitée par Veolia, et l'usine de séparation des sacs Tri'Sac et de valorisation énergétique Alcéa à Nantes, exploitée par Séché. Le schéma ci-dessous présente la répartition des modes de traitement des déchets.



IV.3.3 L'évolution de la production de déchets entre 2010 et 2019

311 457 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2019 par la collectivité, soit 470,55 kg/habitant.

➤ Les tableaux ci-dessous montrent :

- Une **baisse** de la production de déchets (en kg/hab) de **22,8 %** entre 2010 et 2019 ;
- Une **baisse** des ordures ménagères résiduelles (en kg/hab) de **39,4 %** entre 2010 et 2019 ;
- Une **stabilisation** des apports en déchèteries (181 – 182 kg/hab) avec des gisements qui continuent à **augmenter**, les gravats, les déchets verts et les « tout venant ».

ÉVOLUTION DES RATIOS PAR NATURE DE DÉCHETS COLLECTÉS (KG/HAB/AN)

	Ordures ménagères	Gravats	Collecte sélective multimatériaux*	Déchets verts	Tout-venant	Verre	Ferraille	Bois	REP mobilier	REP DEEE	Autres**	Total général
2010	249,7	60,9	53,2	50,8	44,6	27,9	3,0	10,6		3,5	0,9	505,1
2017	214,31	51,54	49,23	56,14	46,25	31,36	4,10	14,63	2,89	3,45	1,66	475,6
2018	214,27	49,33	48,77	52,91	46,85	31,96	3,75	13,72	4,78	3,26	1,79	471,19
2019	210,22	49,24	50,55	49,92	47,65	33,87	3,96	14,44	5,21	3,72	1,77	470,55

ÉVOLUTION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES (KG/HAB/AN)

	Gravats	papiers/carton	Déchets verts	Tout-venant	Verre	Ferraille	Bois	REP Mobilier	REP DEEE	Autres***	Total
2010	60,9	6,8	50,7	40,0	3,6	2,6	10,6	0,0	3,3		178,5
2017	51,7	6,2	56,1	39,4	4,0	4,1	14,6	2,6	3,1	1	182,8
2018	49,3	6,4	52,9	42,2	4,2	3,8	13,7	4,5	2,9	1,1	181,1
2019	49,2	7,2	49,9	43,5	4,4	4,0	14,4	5,2	3,4	1,1	182,3

➤ **Le bilan annuel 2019 “Prévention des déchets”** donne des chiffres de réduction :

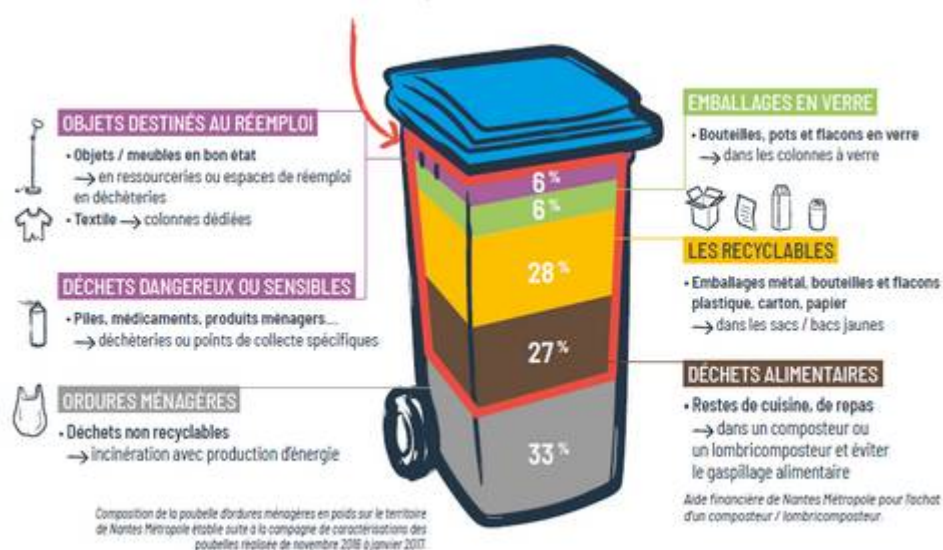
Axes du Programme	Actions engagées	Déchets évités (source : 2019)
Exemplarité des communes et de NM / Démarche éco-Évènements	Accompagnement des organisateurs d'évènements, sur l'espace public, (env 40 évènements / an)	Données sur 27 évènements, et 9 pour le gaspillage alimentaire : 1 010 kgs de denrées récupérées (2020 repas redistribués, 9 797 € (4,85€/panier repas). Taux de valorisation moyen déchets : 52% Taux d'évitement moyen déchets : 21% Quantité détournée de l'incinération : 41,5 T Quantité vers compostage : 3,9 t
Mobilisation territoire	Défi Familles 2020 : 215 familles, 800 personnes 2019 : 180 familles, 500 personnes 2018 : 140 familles, 400 personnes 2017 : 73 familles, 230 personnes 2016 : 77 familles	Entre -35%/-40% de déchets sur 3 mois 2019 conforte 2018 : -35% de déchets en moins soit -200 tonnes évitées. 2018 : -37% déchets soit 210 tonnes évitées (baisse de 129 à 77 kg/hab) : -31% emballages ; -35% verre ; -14% compostés (production : 32 kg/ hab) ; -25 kg/BAL publicité (reste 1 kg/BAL) 2017 : - 41% déchets
Réduction biodéchets et végétaux Réduction gaspillage alimentaire	Soutien au compostage : 22 500 foyers soit 56 600 hab. - 234 composteurs collectifs (4 000 foyers) - 18 350 foyers équipés en [lombri]composteurs individuels (aide de Nantes Métropole à l'achat) Marchés alimentaires : Compostage des invendus alimentaires, Sainte-Luce-sur-Loire Redistribution alimentaire et compostage à Bellevue St Herblain Réduction du gaspillage dans les cantines scolaires Expérimentation de sensibilisation au broyage de végétaux (quartiers)	74 250 hab X 58 kg/hab - 3 300 tonnes détournées de l'incinération (2020 : 24 800 foyers -19800 indivi et 5000 collectif) : 3 600 tonnes Marché Ste Luce : 180-200 kg/mois de biodéchets collectés, soit 2 t par an Marché Bellevue (depuis déc 2020) : 3t / semaine (soit 156 t / an) dont 1/3 redistribuées et 2/3 compostées. RESTAURATION SCOLAIRE : Pesées sur 7 écoles : moy de 77,71 g de gaspi alimentaire / repas Potentiel : 24 Communes de NM : 41 700 repas / jour 144 jours de cantine / an soit 6 004 800 repas / an. 2019 : 14 opérations, 8 villes, 117m ³ broyés Années antérieures, 2016-18 : entre 150 et 220 m ³ de végétaux (15aine d'opérations).
Réemploi, réutilisation et réparation des objets et objets	- Quartiers : locaux de pré-tri des objets ,avec Nantes Métropole Habitat (26 à fin 2019) - Déchèteries - Partenariat villes pour bornes textiles (115 à fin 2019)	Objets détournés en déchèteries : environ 1 300 tonnes dont 350t d'objets : 2019 : 1323 t textiles et 350 t objets 2018 : 1 081 t textiles et 327 t objets 2017 : 774 t textiles, 508 t objets (1283 t) 2016 : 825 t textiles, 457 t d'objets (1282 t) 2011 : 139 t objets

Sur la base des éléments connus : environ **5 000 tonnes évitées**, gérées par les habitants ou redistribués vers filière réemploi, soit **économies potentielles de 1M euros** (205 € HT / t, coût aidé 2017). Près de **80 ETP** chez les partenaires, prestataires de l'économie sociale et solidaire, associations, insertion.

- **Les résultats de la dernière campagne de caractérisation des déchets menée en 2016-2017 (en poids) mettent en avant les marges de progrès :**

> **Bennes “tout venant autres déchets” des déchèteries** : la caractérisation réalisée (bureau d'étude associé à une ressourcerie) a montré un potentiel supplémentaire à ce qui est déjà collecté, de récupération d'objets divers pouvant être réemployés de 1 700 tonnes, soit au total **2 500 tonnes d'objets**, mobiliers et produits destinés au réemploi.

> **Dans les ordures ménagères résiduelles (bacs et sacs bleus)** : 2/3 du contenu (ordures ménagères destinées à l'incinération pour valorisation énergétique) pourraient être évité par des actions de réduction des déchets, ou faire l'objet d'un recyclage par un meilleur tri.



Ces données permettent de disposer d'une vue globale de la production de déchets et des gisements sur lesquels agir. La priorisation des gisements de déchets d'évitement est donc réalisée sur la base de l'identification des tonnages les plus importants et impactants ; et le potentiel de réduction estimé (caractérisation) :

- les déchets alimentaires et putrescibles (27% du contenu de la poubelle bleue) ;
- les emballages, papiers et cartons (28%) ;
- les objets textiles réemployables (2 500t déchèteries, 6% dans les ordures résiduelles)
- moins important en quantité mais pour autant à impact environnemental non négligeable (textiles sanitaires, couches lavables, déchets dangereux)

IV.3.4 Bilan des actions menées sur le territoire concourant à la réduction des déchets

Dans la continuité du programme « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (2016-2019), Nantes Métropole a renforcé les actions de prévention et de valorisation des déchets pour répondre à l'objectif par la Feuille de Route Transition Énergétique autour du -20% de déchets à 2030, par rapport à 2010 :

- 100% des habitants ont une solution de tri pour leurs biodéchets (engagement 17 feuille de route) ;
- favoriser le réemploi et la réparation des objets localement (engagement 18) ;
- rendre le geste de tri naturel (engagement 19) ;
- intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire : diviser par 2 à 2025, et par 5 à 2030 (n°20).

La Direction Déchets contribue par ailleurs à d'autres engagements de cette **feuille de route** :

- proposer une offre pédagogique territoriale en matière de transition énergétique : *programme pédagogique déchets, module spécifique anti-gaspi alimentaire et Défis Écoles Zéro Déchet* ;
- animer 100 « labs citoyens » pour mettre les initiatives en réseau et poursuivre les communautés et défis engagés dans le cadre du Grand Débat : *Défi Citoyens Zéro Déchet* ;
- donner un nouvel élan aux dispositifs d'accompagnement proposés aux petites et moyennes entreprises et aux commerçants du territoire sur la mobilité, l'énergie, les déchets ;
- accompagner 1 001 éco-événements d'ici 2025 : *dispositif "zéro déchet" sur évènements*.

L'animation territoriale et le partage d'expériences

L'animation de rencontres vise à accompagner la mise en oeuvre des actions et faciliter le **partage d'expériences et de pratiques**. Par exemples, pour les actions les plus récentes :

- ✓ Animation des rencontres annuelles du Comité de suivi du Programme ZDZG ;
- ✓ 18 octobre 2019, intervention sur les programmes compostage – broyage lors de la Rencontre Nationale du Réseau Compost Citoyens et des 10 ans de la structure ;
- ✓ 9 juillet 2019, participation à la Journée d'étude "Territoires d'Évènements Responsables" animée par le réseau régional Eco-Évènements REEVE ;
- ✓ Fin 2019, co-organisation du Midi de la Transition Énergétique sur la réduction du gaspillage alimentaire avec 10 témoignages du territoire ;
- ✓ 16 octobre 2020, journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, séminaire pour les communes "alimentation et réduction du gaspillage dans la restauration" ;
- ✓ Participation régulière aux réunions du Réseau aggro Agenda 21 des communes, à l'Interbailleurs (bailleurs sociaux) ou encore interventions devant le réseau d'Ecopôle.

Un **dispositif de soutiens a été mis en place lors du Programme ZDZG (2016-2019)** pour aider à l'émergence de projets innovants et nouveaux, contribuant à un territoire économe en ressources : 18 projets accompagnés sur 3 ans, en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire, la gestion locale des biodéchets, le réemploi des objets ou encore l'économie collaborative, montrant la **richesse des initiatives**. A ce jour, certains des projets ont trouvé leur rythme de croisière, d'autres nécessitent encore des soutiens pour aller vers l'autonomie.

L'information et la sensibilisation des publics

Un plan de communication est construit chaque année accompagnant les actions de réduction, de tri et de valorisation des déchets de la collectivité. Il a pour objectifs de donner davantage de visibilité aux actions, couplant à la fois des informations de proximité, **au plus près des habitants et usagers, dans les lieux de vie et de consommation**, et une communication plus grand public et institutionnelle (réseaux sociaux, presse, campagne d'affichage, ...). La volonté est de développer davantage **l'information orale, simplifier les messages**, se reposer sur les partenaires, communes, structures associatives, en faire des relais auprès des habitants pour permettre une meilleure compréhension des enjeux, faciliter l'appropriation des gestes de réduction et de tri des déchets et engager le plus grand nombre.

Le bilan 2020 : contexte particulier et perturbant, la crise sanitaire a nécessité de la part des structures prestataires de Nantes Métropole des adaptations constantes pour tenter d'aller à la rencontre des habitants, physiquement lorsque le contexte le permettait, ou à distance :

- L'animation pour la 5^{ème} année d'un « **Défi Citoyens Zéro Déchet** », en parallèle des défis « énergie » et « alimentation », par Ecopôle, Les Boîtes Vertes (marché public de prestations). Le nombre de citoyens engagés est passé de 180 foyers en 2019 à 215 en 2020, soit plus de 800 personnes, ayant montré qu'une réduction de 30% voire plus selon les années était possible. Malgré un défi bousculé par la crise sanitaire en 2020, les participants ont relevé le défi (-17,5 % en 3 mois ; soit une baisse de 20 kg/pers).



Défi citoyen Zéro déchet 2019

- **La Semaine Européenne de Réduction des Déchets**, une semaine thématisée depuis 8 ans (2020 "réemploi des objets", 2019 "réduction des emballages et plastiques", 2018 "anti-gaspillage alimentaire") : le programme d'animations dans les quartiers, centres commerciaux par le groupement Ecopôle et son collectif (prestataires de Nantes Métropole), s'est adapté à la situation de 2020 en proposant une version 100 % numérique (ateliers, conférence en visio). 500 personnes y ont participé (2 000 en année normale), une réussite malgré le contexte.



- Des interventions de **l'équipe d'ambassadeurs et animateurs déchets** (prestations externalisées, assurées par Trait d'Union, et le groupement Ecopôle) ont pu malgré tout avoir lieu en 2020 dans les quartiers et les communes à la sortie du confinement : 44 animations touchant près de 1 450 habitants du territoire, et 1 852 élèves dans les écoles (79 classes sensibilisées, dont 12 classes participant au Défi Zéro Déchet).
- Le renforcement de la visibilité des consignes de tri et des conseils sur la réduction des déchets, au **Comptoir du Tri**, lieu de distribution des sacs "Tri'Sac" et d'information.
- Le **défi écoles** zéro gaspi (12 classes soit 270 élèves engagés sur l'année scolaire en 2019) complémentaire des **animations pédagogiques sur les déchets** (1 953 élèves concernés en 2019). Un nouveau module sur la réduction du gaspillage alimentaire a été testé sur 2020 avec pour objectif de le développer sur d'autres écoles.

Néanmoins de nombreux rendez-vous ont dû être annulés en 2020 compte tenu du contexte sanitaire, comme les villages d'animation anti-gaspi alimentaire les « Grandes tables de l'Agglo » (3 sorties / an avant 2020), les stands d'informations dans les lieux publics, les festivals et événements (exemples, village zéro déchet lors de la Journée Citoyenne de la Propreté, stands d'information sur la quinzaine d'« Eco-événements » engagés chaque année).

Source : rapport annuel déchets 2019



Réduction des “biodéchets”, compostage, broyage de végétaux : une accélération des actions

Pour répondre aux objectifs, l'accélération s'est traduite par :

- L'élaboration d'un **Plan Global de Réduction et de Gestion des Biodéchets**, avec une **approche globale et complémentaire des solutions**, depuis la réduction du gaspillage alimentaire jusqu'à la gestion de proximité, et le futur plan de gestion des déchets verts en préparation pour 2020.
- **Des soutiens financiers** renforcés pour impliquer les habitants : augmentation et pérennisation des aides au **[lombri]compostage** individuel et au **broyage** de végétaux ; renforcement des objectifs pour le **compostage collectif citoyens** (passage de 25 à 40 projets par an en 2018 et 50 en 2021, transformant une subvention annuelle en marché de prestations pluriannuelles assurées par le Groupement Compostri - Les Boîtes Vertes - Atao).
 - Près de 19 800 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010 (1 435 nouveaux foyers en 2020 ont bénéficié du dispositif, soit le double des objectifs fixés).
 - Dans les quartiers, Compostri **accompagne les habitants** dans le compostage collectif citoyen : 39 nouveaux sites dont 2 de bailleurs sociaux en 2020, soit 259 composteurs accessibles à près de 5 000 foyers sur des espaces privés (copropriétés) ou publics, 22 composteurs pédagogiques (écoles), 5 places de village installées et 5 en projet.



Sites de compostage collectif et installation de la signalétique

- Des opérations de sensibilisation avec comme support le **broyage des végétaux**, en déchèteries et dans les communes partenaires (seules 5 des 15 opérations programmées ont pu être menées en 2020, sur 4 communes et 2 en déchèteries);



Sensibilisation au broyage des végétaux, en déchèterie ou dans les communes partenaires

➤ Un dispositif de formations gratuites au compostage pour tout habitant du territoire, la formation par Compostri d'habitants référents et experts, "maîtres et guides composteurs". A noter en 2020, du fait du contexte sanitaire, seules 13 des 58 animations prévues ont été réalisées. Depuis 2013, plus de 300 personnes ont été formées "Guide composteurs", et 250 personnes sont référentes de site depuis 2015.

➤ En complément, **une expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires a démarré fin 2019 sur un micro-quartier test à Nantes Nord :**

- Près de 1 700 foyers du quartier ont été équipés de seaux à compost pour trier leurs déchets, avec une mixité des modes de collecte : 13 points d'apport volontaire, et en porte à porte ;
- La collecte est réalisée par la régie de collecte chaque semaine et acheminée chez Compost In Situ à La Chapelle sur Erdre (valorisation en compostage) ;
- En 2020, année d'expérimentation très perturbée par la crise sanitaire, près de 17 tonnes ont malgré tout été collectées et valorisées en compostage.

Ce test vise à définir les conditions et moyens techniques, organisationnels et de communication adaptés, en vue d'un développement progressif, fin 2021 à tout le quartier de Nantes Nord, et à 2025 à l'échelle de la métropole, complémentaire au compostage citoyen.

Anti-gaspillage alimentaire, un nouveau souffle depuis 2019

Le travail engagé en 2014, année nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec les 24 communes sur la **réduction du gaspillage alimentaire a pu être réactivé et amplifié** grâce à des moyens humains adaptés au sein de la Direction Déchets mi-2019, notamment :

➤ **Un plan d'actions dédié** validé fin 2019 définissant les axes à développer selon les publics en réponse à l'objectif politique fixé (réduire par 2 le gaspillage à 2030 et par 5 à 2050)

➤ L'animation d'un **groupe technique "réduction du gaspillage alimentaire et des biodéchets"**, des **rencontres et partages d'expériences pour les 24 communes** (17/06/19 à St-Sébastien, 30/09/19 dans un restaurant scolaire de Coüeron, janvier 2020 La Chapelle sur Erdre sur le don alimentaire et la visite de Compost'In Situ, 16/10/20 séminaire lors de la Journée nationale anti-gaspi),

animation d'une rencontre des acteurs du territoire sur le gaspillage et la redistribution alimentaire, lors de l'évènement "Midi de la Transition Énergétique" (28 novembre 2019, 100 participants, intervenants partageant leurs initiatives) ;

Le Midi de la Transition Énergétique >



- L'accompagnement des communes dans leurs actions, par la réalisation d'un diagnostic territorial et une offre technique d'accompagnement individuel -formation des personnels des restauration, pesées, plan de préconisations- (prestataires A(r)gile, Biens Communs, Mana Verde et Le Zeste en plus).
- EHPAD et restaurants inter-générationnels : sensibilisation des chefs cuisiniers sur le tri des déchets, la collecte du pain et réflexion autour du "gourmet bag".
- L'accompagnement d'une **première expérimentation de glanage coordonné sur le marché alimentaire de Bellevue Saint Herblain**, depuis décembre 2020, en partenariat avec la ville de Saint-Herblain et les associations locales. Chaque semaine, 3 tonnes de déchets alimentaires sont détournées des ordures ménagères dont 1/3 redistribué via des associations d'aide alimentaire, le reste –non consommable– est valorisé en compostage.



Expérimentation de glanage sur le marché de Bellevue

- La création de nouveaux modules de **sensibilisation et de formation des publics** :
 - **Pour les scolaires**, un module testé sur 2020 avec pour objectif de le développer sur d'autres écoles, une fois les conditions sanitaires le permettant ;
 - **Pour les organisateurs d'évènements**, formation sur le don alimentaire, complément du module sur la réduction du gaspillage alimentaire (intervenant Mana Verde).

Réemploi des objets, un accompagnement à la structuration d'une filière économique, et au maillage sur le territoire, dans les quartiers et en déchèteries ; réparation, des actions ponctuelles

- La Métropole, avec une approche transversale, ESS, Économie Circulaire, Politique de la Ville, Déchets, accompagne depuis 2018 la réflexion sur le développement **d'une filière territoriale autour des activités de réemploi des objets** (mouvement engagé suite à la réduction drastique des emplois aidés de l'Etat en 2017 qui a renforcé les difficultés rencontrées par plusieurs structures du territoire), cofinancée par l'Ademe, et France Active Pays de la Loire (dispositif d'accompagnement "DLA"). Le Groupe 3R des Écossolies (association 3R en 2021 réunissant une 10aine de structures de l'économie sociale et solidaire) s'est mobilisé, a engagé une étude territoriale pour impulser un changement d'échelle de la filière réemploi et faire des propositions aux institutions.

- Le plan pluriannuel de **réhabilitation des déchèteries** intègre depuis 2019 des **objectifs de réemploi des objets**, et de renforcement du tri, dont la faisabilité opérationnelle a été éprouvée avec un premier équipement, l'écopoint d'Auvours. Depuis juillet 2020, prenant le relais de présences ponctuelles des structures du réemploi (subventions publiques), des espaces permanents sont en place (7 / 10 déchèteries) -cf. *photographie*-.

Ce service permet ainsi aux usagers de déposer mobiliers et objets grâce à une présence d'agents valoristes mis à disposition par les exploitants sur les déchèteries. Les objets sont collectés par Envie 44, prestataire, puis valorisés par des structures de l'économie solidaire.



- Depuis 2010, la Métropole **accompagne les projets associatifs et citoyens** : mise en réseau, subventions, appui à la recherche de foncier (ressourceries® de quartier, ateliers de réparation, ...). Une quinzaine de structures sont accompagnées à ce jour. **Cette action est complémentaire de la mobilisation des bailleurs sociaux**, qui mettent à disposition des locaux pour le pré-tri des objets et encombrants, des partenariats avec les associations de quartiers, l'implication d'habitants-ambassadeurs. Dans le cadre spécifique du partenariat entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat, un nouveau local a été ouvert en octobre 2020 dans le quartier de Bellevue, ce qui porte à **20 le nombre de locaux ICI-TRI** sur la Ville de Nantes.
- En matière **de collecte des textiles**, la collectivité installe depuis 2018 en partenariat avec Le Relais Atlantique, des bornes d'apport volontaire (115 bornes dont 37 sur la Ville de Nantes à fin 2019). La signature fin 2020 entre Nantes Métropole et l'éco-organisme national ECOTLC vise à poursuivre et amplifier tant les actions de communication que le déploiement des solutions de dons et de collecte (bornes, partenariat avec des magasins de vêtements, liens avec les autres associations).
- **Sur le volet réparation**, le partenariat avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire avait permis d'engager une action de valorisation de l'opération "Repar'Acteurs" avec l'organisation en 2013 des "Journées locales de la réparation", Village des solutions, mettant en avant les métiers de la réparation (une journée artisans, et une journée ESS). Cette action est à présent, parmi d'autres, intégrée et animée par la Direction du Développement Économique, dans la Feuille de Route Economie Circulaire. En complément, des initiatives citoyennes se multiplient.

Accompagnement des professionnels

- Nantes Métropole **accompagne les professionnels, organisateurs de festivals et d'évènements** pour la 8ème année dans la gestion de leurs déchets. L'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements vise à épauler 40 organisateurs dans la mise en œuvre d'« événements zéro déchet ». Les actions sont menées dans le cadre de marchés publics de prestations, par des structures du territoire, Aremacs, Les Connexions, Terra 21 et Mana Verde. À noter, le site www.reseau-eco-evenement.net/, animé par le réseau régional REEVE apporte des informations sur les dispositifs, ressources, initiatives.



*Festival des Idées Vertes,
éco-événement à Couëron.*

- **Un accompagnement des entreprises** est mis en place depuis 2011, en lien avec les Chambres Consulaires. Cet accompagnement repose sur le dispositif d'animations Eco-Défis de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, et de l'opération conjointe « Entreprises réduisez vos déchets, réduisez vos dépenses » CCI – NM (100 diagnostics professionnels et des rencontres annuelles ont ainsi été menés jusqu'en 2019). Depuis 2020, une phase de bilan a débuté, l'enjeu étant de construire les prochains partenariats en lien avec le plan d'actions déchets des professionnels de Nantes Métropole en cours d'écriture, et les enjeux des acteurs économiques.
- A ce jour, la collectivité manque de connaissances sur les besoins et pratiques des professionnels. Pour les usagers, l'offre de service manque parfois de clarté et il existe un déficit d'informations sur les déchets. Une étude visant à définir une stratégie globale de réduction et de gestion des déchets des professionnels est engagée depuis fin 2020 par la collectivité, complémentaire d'une réflexion sur la redevance spéciale et les évolutions pour la rendre davantage incitative. Est également en cours une étude sur le dispositif de collecte Tri'Sac. Ces études devront permettre à la collectivité de définir les évolutions possibles pour répondre aux objectifs de réduction et de tri, et aux attentes et spécificités des professionnels.

- La collectivité apporte enfin des informations et sensibilise les professionnels via différents outils : Comptoir du Tri, Allo Nantes, site internet Nantes Entreprises dans ma Poche,...

Relation usagers professionnels



* Ces valeurs sont basées sur les consultations de fiches d'informations par les opérateurs d'Allo Nantes (1 200 consultations pros sur 11 000 consultations déchets au total en 2019). Ces données restent indicatives : il y a eu 11 000 consultations de fiches mais 22 300 appels en 2019.

Source : Plan d'actions professionnels, Direction déchets, NM

Accompagnement de l'exemplarité interne et engager une action volontariste sur les déchets : le Plan d'Actions des Déchets d'Activités "PANDA"

Cette démarche est issue de l'engagement n°21 de la Feuille de Route sur la Transition Énergétique. Elle a été lancée en janvier 2019 et couvre l'ensemble des directions de Nantes Métropole, de la ville et du CCAS de Nantes.

Au démarrage de cette démarche, le constat était le suivant :

- Aucune gestion transversale des déchets des activités,
- De fortes disparités dans les marchés de collecte et de traitement des déchets,
- Un tri à améliorer,
- Une réglementation en constante évolution et un besoin d'accompagnement sur la gestion des déchets exprimé par de nombreux services.

Pour ce faire, 5 groupes de travail ont été définis, permettant de traiter les thématiques suivantes :

- Les déchets issus des voiries et réseaux divers
- Les déchets issus du nettoyage des rues
- Les déchets issus du papier de bureau
- Les déchets issus du bâtiment,
- Les déchets alimentaires.

Un accompagnement, au fil de l'eau, des directions sur des déchets très spécifiques a été mis en place. A titre d'exemples, la Direction du Protocole a mené une étude sur la gestion de ses biodéchets, laquelle préconise leur valorisation au bénéfice du service des espaces verts de la Ville de Nantes. Des actions visant à rendre les événements plus éco-responsables ont été engagées comme en 2019, 90 agents de la collectivité ont participé à la rencontre annuelle «1001 Eco-événements s'engagent », le rendez-vous de formation et de partage d'expériences autour de cette thématique.

Les prochains grands chantiers sont la mise en place de marchés transversaux à l'échelle de la métropole et le lancement d'une démarche ambitieuse sur le tri des déchets : mise en place du tri dans les équipements sportifs (clôturée), sur l'espace public et dans les parcs et jardins (en cours) et dans les centres techniques (recherche de nouvelles filières de valorisation, en cours).

Le réseau des **agents "Éco-activateurs"** continue par ailleurs la diffusion de bonnes pratiques au plus près des équipes.

Synthèse des actions :

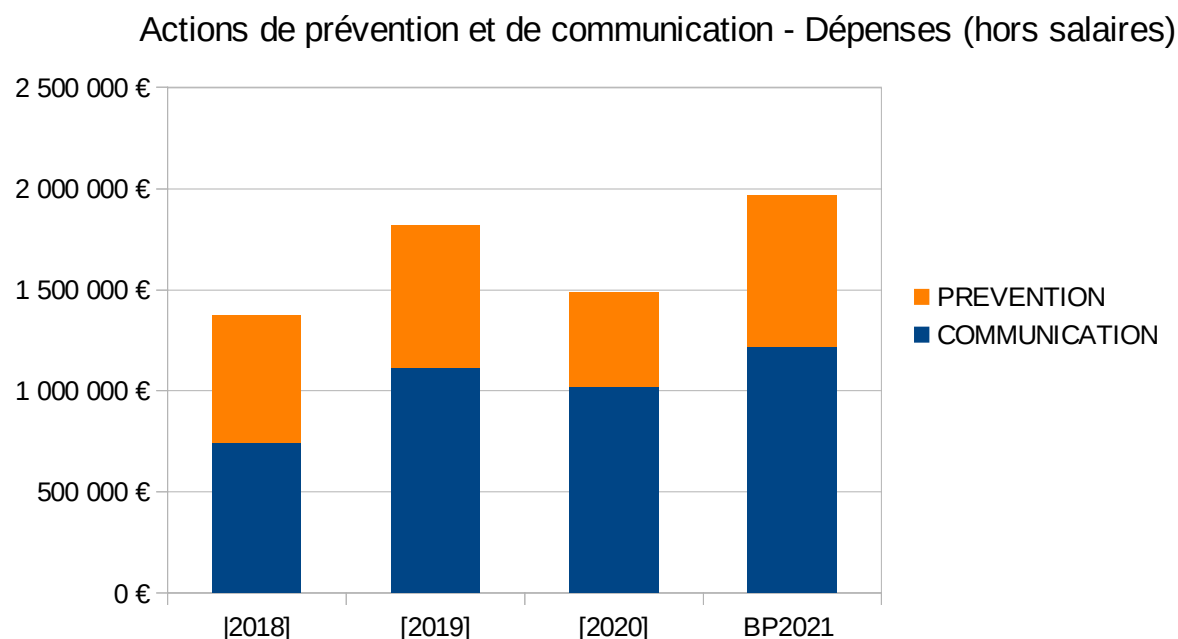
Axes	Actions et avancement
Information, Sensibilisation Mobilisation	<p>😊 Mise en œuvre depuis 2019 d'un Plan de communication et d'animations annuel « réduction et tri », Complémentarité des messages Dispositifs variés : porte à porte, stands, oralité et supports Activité économique : prestataires Trait d'Union, Ecopole et 23 autres structures animatrices du territoire</p> <p>Animation de défis et sensibilisation: familles zéro déchet (150 foyers / an > -30 % de déchets ; -17,5 % en 2020 malgré arrêt de l'animation), écoles (1850 élèves, 79 classes sensibilisés dont 12 au Défi Zéro déchet)</p> <p>Évènementiel : Semaine européenne de réduction des déchets depuis 2012 (100aine animations, partenariats Villes Equipes quartier, Galeries commerciales)</p> <p>😞 Impact de la crise sanitaire : arrêt majorité des actions d'information et sensibilisation</p>
Réemploi des objets	<p>😊 Complémentarité des solutions dans les quartiers et déchèteries 2019, relance des projets : 15aine d'associations, ressourceries – lien Politique de la Ville, Equipes quartier Structuration sur les déchèteries, amorcée mi-2020 (Sce Déchèteries) Relance travail inter-bailleurs sur les locaux en pied d'immeuble (Sce collecte)</p> <p>😞 Structuration de la filière, modèle économique autonome, foncier (pilote Dev Eco) en lien avec le Groupe 3R</p>
Réduction et traitement de proximité biodéchets / végétaux	<p>😊 Accélération compostage collectif et individuel (marchés publics, augmentation des aides ...) et broyage 1400 subventions compostage indi (700 / an avant 2020) – 19800 foyers Aug 25 à 40, puis 50 projets compostage collectif / an en 2021 – 259 composteurs, 5000 foyers</p> <p>😞 5 opérations de broyage sur 5 Villes (Covid).</p> <p>😊 Complémentarité des solutions (collecte séparée)</p>
Réduction gaspillage alimentaire	<p>😊 Plan de réduction du gaspillage présenté DGS fin 2019 > Accélération des actions - Dispositif Grand Public « Villages Grande Table Agglo » (3 / an) - Accompagnement Villes (11 Villes, 29 écoles engagées), 2-3 rencontres pro / an, partages d'expériences - Gînage sur marché alimentaire : Bellevue St Herblain (dec2020), 3t / sem. Dont 1/3 redistribués. Retour d'expériences positif pour inspirer d'autres territoires - Enjeu futur : question du don, redistribution alimentaire</p>

Axes	Actions
Exemplarité interne	<p>- Direction déchets certifiée Iso 9001 > Engagement QSE > Enjeu de monter en compétences les partenaires prestataires de la prévention (bcp associations), professionnaliser, structurer suivi.</p> <p>- Volet zéro déchet du dispositif métropolitain Eco-Evénements : 😊 40 événements / an – formations, accompagnement, intégration dans une démarche globale NM 10 prestataires impliqués sur la réduction et le tri des déchets (sauf 2020 – Covid) Perspectives : événements internes à VDN (fête foraine) et NM</p> <p>😞 2020, annulation ensemble des événements > Recentrage vers la formation des organisateurs. - Démarche PANDA : accompagnement des Directions.</p> <p>- Contribution au SPAR des achats responsables et Responsabilité sociétale (Dir Commande publique)</p>
Accompag. des professionnels	<p>😊 Conventions de partenariat NM, chambres consulaires, CCI et Chambres de métiers depuis 2011 : opérations « Entreprises réduisez vos déchets, réduisez vos dépenses » - 100 diagnostics pro, rencontres annuelles jusqu'en 2019 (gaspi alim et don GMS).</p> <p>Depuis 2020 : phase de bilan – pause > Enjeu, construire prochains partenariats en lien avec le Plan d'Actions déchets des prof.</p> <p>😊 2020 cadre du marché d'information et de sensibilisation – cible des agents, salariés des professionnels de « déchets assimilés » : construction d'un dispositif spécial pour le public de professionnels > 2021 mise en œuvre suivant les orientations du Plan d'actions déchets prof.</p>

IV.3.5 Le bilan financiers des actions de prévention

Remarque > Communication : intègre l'ensemble des actions d'information – sensibilisation à la réduction, au tri et au traitement des déchets.

année	[2018]	[2019]	[2020]	Prévi2021
COMMUNICATION	742 072 €	1 116 792 €	1 023 125 €	1 221 000 €
PREVENTION	628 270 €	705 847 €	464 621 €	749 120 €



IV.4 La perception de la prévention des déchets par les habitants

IV.4.1 Les enquêtes d'opinion déchets

Trois baromètres ont été réalisés depuis 2019 (1 000 personnes interrogées à chaque baromètre), permettant de disposer d'éléments sur la perception des habitants, la progression de leurs pratiques et orienter les actions de la métropole pour les rendre plus pertinentes.

Les résultats de la dernière enquête réalisée fin 2019 (cf infographie ci-dessous) montrent :

- 53% estiment produire trop de déchets, 60% connaissent la démarche Zéro Déchet et la trouve très utile,
- une progression de la pratique du tri (75%, et 68% estiment que l'extension des consignes de tri à tous les emballages leur a facilité le tri),
- une progression du compostage (58% des personnes en maison le pratiquent contre 50% lors de l'enquête de 2015 et 18% seraient très intéressés),
- une progression des comportements d'achats sobres (13% des répondants utilisent leurs propres contenants).

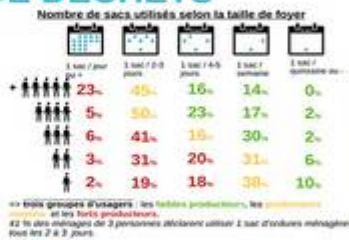
Le prochain baromètre est prévu pour 2021.

Les déchets ménagers à Nantes Métropole : Connaissances et pratiques des usagers

D'après les réponses à un questionnaire composé de 55 questions posées par Mépho par l'institut de sondage TMO, en novembre 2019, à 1050 personnes représentatives de la population de Nantes Métropole : âge, genre, catégorie socio-professionnelle, territoire (pôles de proximité).

PRODUCTION DE DÉCHETS

53% des usagers estiment produire trop de déchets. Peu importe la quantité qu'ils produisent réellement.



12% C'est la part des métropolitains qui peut considérée comme non-trieurs systématiques et gros producteurs de déchets.

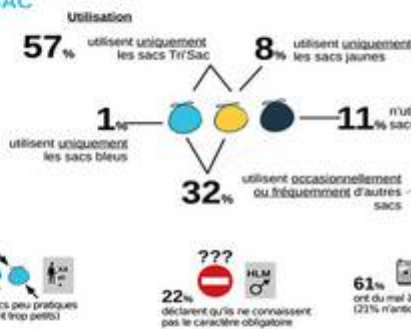
COLLECTE

LES BACS SONT SORTIS PAR LES USAGERS...



TRI'SAC

78% des usagers en secteur Tri'Sac savent spontanément qu'ils sont inscrits dans ce dispositif de collecte. Après explication, 80% déclarent utiliser le dispositif.



ZÉRO DÉCHET

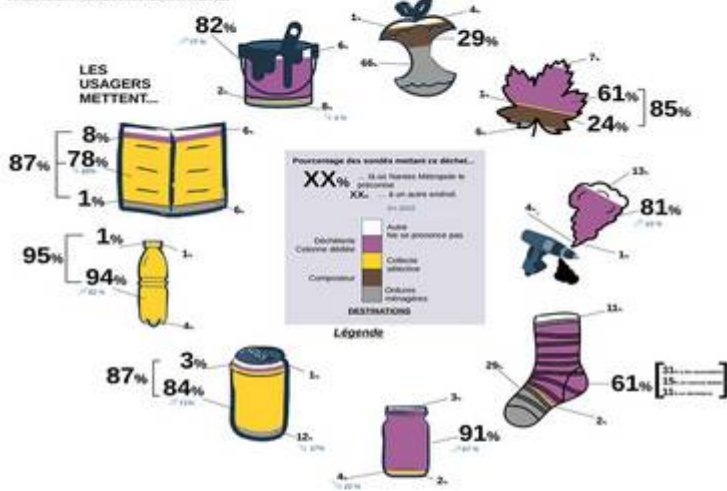


La consommation de produits sans emballage semble plutôt...
... plus économique pour 59%
... de moins bonne qualité pour 8%

13% des métropolitains feraient souvent leurs courses avec leurs propres contenants

TRI À LA SOURCE

Où sont mis les déchets suivants ?



EMBALLAGES

75% des métropolitains déclarent trier systématiquement leurs déchets

Les propriétaires d'une maison, en copropriété ou ayant une profession commerciale ou artisanale (paragraphe de la rubrique "Informations"), déclarent plus souvent trier systématiquement.



5% des usagers déclarent ne jamais trier. Cette tendance est plus fréquente chez les usagers qui déposent leurs déchets en points d'apports volontaires.



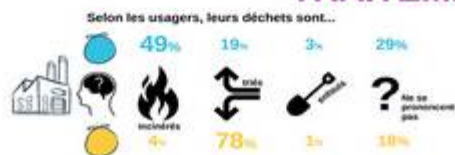
DÉCHÈTERIE



BIODÉCHETS



TRAITEMENT



IV.4.2 Enquête auprès des familles engagées dans le Défi Citoyens :

→ 12 réponses sur 60 familles engagées en 2021

- 100 % des personnes effectuent des actions de prévention-réduction des déchets :
 1. Sensibilisation de l'entourage
 2. Consommation responsable : achat en vrac, refus des sacs
 3. Compostage chez soi ou entre voisins, et réemploi des objets

- Axes à développer prioritairement dans les 5 ans selon les familles sondées :
 1. Gaspillage alimentaire ; 2. Consommation responsable ; 3. Sensibilisation des publics

- La majorité des répondants ne connaissent pas les aides financières de Nantes Métropole (compostage, lombricompostage, broyeur végétaux,...).

IV.4.3. Une consultation citoyenne post-covid19 : l'avis citoyen de la Convention Citoyenne de Nantes rendu le 11 mars 2021

Les métropolitains ont été invités régulièrement à participer à des démarches de dialogue citoyen afin d'enrichir les projets et éclairer la décision publique (2013, Nantes Capitale Verte ; 2016, le Grand Débat sur la Transition Énergétique et récemment une consultation citoyenne sur la thématique "*Covid19, vécus de crise et aspirations pour demain*"). Les contributions en lien avec la consommation sobre et les déchets ont permis d'enrichir nos actions.

Face aux fragilités et précarités imposées par la crise sanitaire, les 80 citoyen.nes membres de la Convention Citoyenne ont exprimé 12 grandes aspirations et priorités : solidarités et entraïdes, nouvelles façons d'habiter le territoire et se déplacer, repenser le travail et l'économie. Certaines viennent confirmer les priorités sur les déchets :

- Aspiration 5 "Plus de pouvoir d'agir pour les citoyen.nes et les associations, "co-construire des projets entre les habitants, associations, et les élus".
- Aspiration 6 "Donner davantage de place à la nature en milieu urbain" : "développer les poulaillers collectifs, **composts** et jardins partagés qui permettent aux habitants de toute génération de **se rencontrer par des activités en commun** ; "développer le **tri des déchets organiques** et l'accompagner d'un travail sur l'éducation et la sensibilisation".
- Aspiration 10 "Consommer plus local" :
 - "Davantage de **magasins en vrac**, bio et locaux" ; "Le zéro déchet généralisé, en facilitant par un système de consigne et bocaux et contenants réutilisables"
 - "**Encourager le développement de l'économie circulaire**" : de nombreuses initiatives existent, et pourraient être accélérées par un soutien plus fort de la métropole pour permettre un accès près des habitants à des lieux type ressourceries, recycleries, ... troc et échanges ; pérenniser les structures qui luttent contre l'obsolescence programmée comme les ateliers de réparation. Faire connaître, sensibiliser à la consommation locale.

- - -

IV.5 La mise à disposition au public du projet de Programme

Conformément à la réglementation (décret du 10 juin 2015), le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public sur le site internet de la Métropole, relayé via un Commuqué de presse de la Métropole en date du 15/07/21. (cf annexe documents mis en ligne).

Le projet et sa synthèse pédagogique ont été mis à disposition pendant une durée de deux mois, du 12 juillet 2021 au 20 septembre.



3 878 personnes ont visité le site, 173 ont téléchargé les documents. 134 propositions, avis et retours d'expériences ont été déposés par 93 personnes.

30% des remarques concernaient des sujets autres que ceux liés à la prévention / réduction des déchets, le tri des déchets et des textiles, la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets et la gestion des dépôts sauvages. Ces apports-là alimenteront les réflexions des services en charge de la propreté de l'espace public, de la gestion et la valorisation des déchets.

70 % des remarques et propositions étaient relatives aux enjeux de réduction des déchets, majoritairement la réduction des déchets alimentaires par la pratique du compostage individuel, collectif et de quartier et du broyage (40 % des propositions) ; la limitation des emballages et des plastiques (développement de consigne des bouteilles, du vrac, promotion des couches lavables 15 %), le réemploi et le prolongement de la durée de vie des objets et la sensibilisation des publics. Les propositions ont également visées les industriels (rôle à jouer dans la réduction des emballages et l'écoconception notamment), les entreprises et administrations (notion d'exemplarité).

Plusieurs contributeurs ont également déposé leurs propres retours d'expérience (démarche zéro déchet) ou transmis des liens utiles vers des expériences venant d'ailleurs.

Ces remarques, idées et contributions sont venues conforter les objectifs du programme et ont été prises en compte dans le rapport.

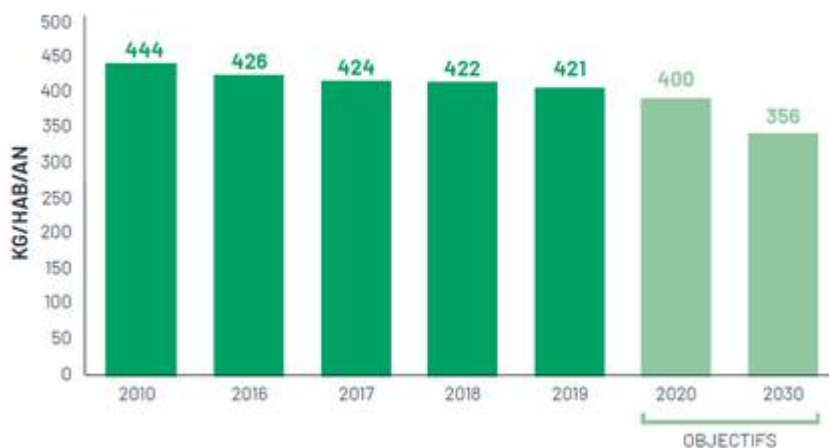
IV.6 Synthèse du diagnostic, forces et points à renforcer

	Atouts, avancées, opportunités	Points à renforcer, développer
I N T E R N E	<ul style="list-style-type: none"> - Une Direction des Déchets structurée (depuis 2019, un service récent Prévention Déchets & Communication de 5 personnes, un Service Déchèteries Réemploi) et une culture prévention des déchets intégrée (1^{er} programme en 2011). - Des objectifs au-delà de la réglementation nationale : -20 % déchets à 2030 ; 65 % de valorisation (Cap 2030 du Plan Déchets, Feuille de Route Transition Énergétique de 2018) - Une accélération des actions : transformation des subventions annuelles en marchés publics pluriannuels (compostage, réduction sur éco-événements, défis citoyens, sensibilisation scolaires et publics), actions de réduction intégrées dans les plans d'actions (déchèteries-réemploi, biodéchets), appui à des modèles économiques durables (Dir. Dév. Économique) - Un Plan d'actions des déchets des professionnels en cours de construction - Une prise en compte transversale : exemplarité (démarche PANDA déchets internes), PAT et FRTE (Dir Transition Écologique), Plan Éco Circulaire, Feuille de Route ESS (Dev Éco), quartiers (MPVille, CCAS, Vie Associative & Jeunesse) 	<ul style="list-style-type: none"> → Temporalité : capacité à accompagner rapidement (demande du territoire, nouveaux élus) l'accélération, le changement d'échelle sur les 24 communes, le déploiement des actions auprès d'un nombre plus important (territoire 650 000 hab.) → Temps nécessaire pour construire des projets muti-Directions, multi-acteurs. → Plan Déchets des professionnels : opportunité pour agir davantage envers ces publics, réactiver-consolider les partenariats avec les Chambres Consulaires et acteurs économiques → Multiplication des feuilles de route interne à la collectivité > renforcer visibilité et croisements, ne pas en perdre l'opérationnel
E X T E R N E	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique engagée depuis de nombreuses années, de nombreuses actions et initiatives des acteurs du territoire et des villes - Un dynamisme associatif et citoyen, avec des soutiens de la collectivité : une quinzaine de structures subventionnées au titre de la prévention - Des réseaux sur lesquels se reposer : Agenda 21 des Villes, Écossolies, Inter-bailleurs, Ecopôle, ... - Des partenariats développés depuis plusieurs années : Chambres Consulaires, associations, galeries commerciales, ... 	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre et renforcer les actions → Harmoniser les messages, rendre plus lisible la communication → Rendre plus visible, valoriser davantage (métiers, initiatives) → Enjeu de l'accès au foncier et à l'immobilier → Enjeu de la professionnalisation, (emplois, compétences) → Aller plus loin : problématique plastiques à usage unique, du jetable ; caractère financier incitatif → La crise Covid19 de 2020 a imposé des bouleversements (arrêt activités, fragilisation partenaires) et engendé des problèmes : précarité alimentaire, pouvoir d'achats, retour au jetable (masques, gels, emballages, ...)

V. LES GISEMENTS DE DECHETS PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS DE REDUCTION

- Objectif politique majeur (Feuille de Route Transition Énergétique de 2018) : **-20% de déchets ménagers et assimilés par habitant, à 2030 ; et hypothèses de réduction par type de déchets :**

Production des Déchets Ménagers et Assimilés hors déchets inertes



Potentiel de réduction calculée selon les données nationales ADEME, et les données locales (actions engagées et MODECOM 2016-2017)

Axes de réduction	Gisement impacté par les actions de réduction	Potentiel évitement (MODECOM kg/hab)	Hypothèse de réduction à 2026 kg/hab	Hypothèse de réduction 2030 kg/hab	Base de calcul
Gaspi alimentaire	OMR	12,8	-6,4	-10,2	/2 à 2025 et /5 à 2030. Marchés alimentaires : 3t / semaine (Bellevue) soit 156t/ an dont 1/3 (52t gaspi alim) – hyp 2 marchés / an soit 10 en 5 ans = 520 tonnes évitées Ecoles : 77,71 g / assiette
Compostage	OMR = 58,2 kg – 12,75 GA = 45,4	45,5	-5,0	-6,4	* 2800t à 2025 (45,45kg/hab soit 95,5 kg/foyer) 34215 F – 3 277 t. * 2030 : 32000F indivi et 11400 (collectifs), soit 43400 F soit 91140pers X (45,45kg/hab soit 95,5 Kg/ F – Compostri = 90 kg/F), -4145t
Broyage	Benne DV déchèteries	49,9	5,0	7,5	Hypothèse national de 3900t détournées – 10 % benne DV national à 2026, 15 % à 2030 Quantité / déchèteries
Eco-consommation	Tri (jaune) emballages	39,2	-7,2	-13,1	Ademe : -15 kg/hab. Et Modecom NM = 20,6 + 18,6 par l'extension consignes tri kg/hab. Hypothèse : -20 % réduction à 2026 ; -30 % à 2030
Stop Pub	Tri journaux revues maga	21,5	-7,2	-10,8	Ademe : 12kg/hab - Défi famille : 25 kg/boite aux lettres > Hyp 30 % BAL avec Stop Pub puis 50 %
Réemploi réparation	Benne TV et collecte encombrants	2,3	-3,5	à définir	Modecom déchèteries : +1500t (soit soit 2300t à 2025
de la collectivité / professionnels « gros			potentiel réduction	potentiel réduction	
TOTAL			-24,3	-32,9	

Un travail de prospective est engagé pour suivre l'évolution de la production de déchets selon l'avancement des actions et les inscrire dans une projection à 5 ans et à 2030.

Sur la base de l'identification des tonnages les plus importants et impactants et le potentiel de réduction estimé (caractérisations), des flux de déchets ont été identifiés comme prioritaires :

- les déchets alimentaires et putrescibles (27% du contenu de la poubelle bleue) ;
- les emballages, plastiques, papiers et cartons (28%) ;
- les objets textiles réemployables (2 500 t déchèteries, 6% dans les ordures résiduelles)
- moins important en quantité mais pour autant à impact environnemental non négligeable (textiles sanitaires, couches lavables, déchets dangereux).

VI. LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DECHETS

VI.1 Les grands enseignement et priorités issus des enquêtes et ateliers de contribution

L'enquête menée fin 2020 confirme les enjeux et grands axes identifiés par la collectivité elle-même

- Une perception générale d'une **dynamique et de nombreuses actions déjà engagées**
- Premier enjeu : **poursuivre, renforcer, amplifier** les actions en cours
- Deuxième enjeu : **harmoniser, clarifier, simplifier les messages et les outils de communication**
- La question du jetable et des plastiques est à développer
- La question de la tarification incitative est abordée très largement par les structures du territoire, et systématiquement évoquée dans les ateliers de contribution
- Engager des actions auprès des entreprises et de la grande distribution
- Mobiliser les salariés
- La question de la mutualisation (outillage, location matériel).

D'autres thématiques abordées : déchèteries nouvelle génération, amélioration du renforcement du tri et du réemploi des objets ; la gestion des encombrants ; la complémentarité entre la propreté des quartiers et la réduction des déchets.

Synthèse des idées communes aux ateliers de contribution et ateliers internes à la Direction Déchets

- **Sensibiliser tous les publics, habitants, scolaires, professionnels** en montrant les impacts écologiques et économiques de la production et de la gestion des déchets, et expliquant le sens des gestes. Mettre en place une complémentarité entre les campagnes d'information (à l'instar de celle sur l'extension du tri en 2020-21), et des actions orales de proximité dans les quartiers au plus près des habitants. **Informer tout au long de l'année, par des messages positifs et de la pédagogie.**

- **Penser de façon complémentaire :**
 - Des solutions de tri des biodéchets (formes de compostage, collecte),
 - Entre information / prévention amont, et incitation financière / application réglementation (biodéchets des gros producteurs, non utilisation d’emballages et gobelets plastiques sur l’espace public, encourager les professionnels qui mènent des actions de réduction – consignes d’emballages par exemple- ...),
 - Une structuration et un maillage des solutions dans les quartiers, les déchèteries et écopoints, et les projets animés par les associations et structures de l’économie sociale et solidaire (centre de tri/préparation au réemploi, espaces de vente, d’animations).

- **Mobiliser et donner envie :** challenges, défis zéro déchet à la maison, défis dans mon entreprise, labelliser ces actions (“je participe à la démarche”).

- **Favoriser les partenariats, les projets collaboratifs.**

- **Favoriser l’engagement par l’incitatif (financier) :** exonération, rétribution, tarification pour encourager les démarches vertueuses.

- **Rendre visibles les initiatives du territoire et les valoriser :** pédagogie par l’exemple (témoignages entre « pairs » par exemple des commerçants engagés parlent aux commerçants, “ambassadeurs” habitants, entreprises).

- **Soutenir les acteurs** intervenant dans la réduction des déchets (soutiens financiers, mise en réseau, problématique de l’accès au foncier et à l’immobilier), **accompagner la professionnalisation et la pérennisation des activités (exemple filière réemploi des objets, enjeux de la reconnaissance des métiers des structure de l’ESS, enjeux de la gestion des emplois, qualifications et compétences).**

- **Créer des dynamiques de groupes, favoriser le collectif pour accompagner les changement de comportements** (habitants d’un quartier, salariés d’entreprises)

- **Agir en interne via la commande publique et l’exemplarité** pour permettre aux projets de se développer, inciter les prestataires à s’engager dans la réduction

- **Problématique de la réduction des emballages, alternatives au jetable et aux plastiques à construire avec les professionnels :** valoriser les initiatives qui favorisent le vrac et la consigne, rendre ces solutions accessibles, déployer une offre de produits non emballés dans les quartiers (sur la base de l’expérimentation de l’Association VRAC), distribuer des contenants (kit goûter écoles, lunch box...), favoriser la démarche “*J’apporte mon contenant*”.

- Des principes et leviers d'engagement dans la prévention des déchets :
 - **La relation au temps** : trouver des solutions de proximité (lien avec l'enjeu de "La Ville du ¼ d'heure posé par les élus métropolitain), engager une démarche zéro déchet nécessite de trouver du temps (acheter en vrac, de seconde main), avancer par "**petits pas**" dans une démarche de progrès ;
 - Le plaisir de faire soi-même, le sentiment d'être en accord avec ses valeurs ;
 - Les déchets sont un enjeu de société demandant engagement et humilité.

Synthèse des 4 Ateliers participatifs :

Atelier 1 - Information, sensibilisation des publics : les idées fortes exprimées par les participants

- ✓ Continuer à développer les actions de **PROXIMITÉ** au plus près des lieux de vie, quartiers, bas d'immeuble, commerces ...
- ✓ **FAVORISER L'ENGAGEMENT, INCITER et FACILITER** la mise en mouvement : labelliser les actions, proposer des défis (exemple « Quartier Zéro déchet » comme Paris 10e), accompagner les initiatives entre « pairs » (« les commerçants parlent aux commerçants », after-work, ...), encourager par l'incitatif (financier, rétribution).
- ✓ **VALORISER, améliorer la VISIBILITE** : recenser, puis communiquer sur les démarches et initiatives engagées sur le territoire. Mobiliser différents supports (numérique réseaux sociaux, annuaires et cartographies des lieux « cartoquartiers », « cartovrac », ...).
- ✓ **FAVORISER L'INFORMATION DIRECTE** : mobiliser les Ambassadeurs sur le terrain, créer des Kits Info pour les professionnels et les aider à former leurs pairs, être présent (stands, ambassadeur, ...), de manière constante et **REGULIERE SUR L'ANNEE**. Complémentarité supports écrits et oralité.
- ✓ **UNE INFORMATION PAR LA PEDAGOGIE et LE CONCRET** : déployer les visites des usines de traitement des déchets, visites des initiatives existantes. Utiliser des chiffres clés, marquants (volume, coût de la gestion des déchets et impacts positifs de la réduction). Animer un espace témoin sur la réduction des déchets.
- ✓ **INFORMER** par des **MESSAGES CLAIRS** et les **IMAGES FORTES** (ex. photographe cf Antoine Repessé), utiliser un **ton décalé**, l'**humour**.



Le groupe Canadien : Alclair Ensemble Amateurs respectueux de l'environnement

TON DÉCALÉ ET HUMOUR



des **IMAGES FORTES** pour inciter à réduire

© Antoine Repessé



Atelier 2 - Réduction des déchets alimentaires et de jardin : les idées

- ✓ **COMPLÉMENTARITÉ** des solutions tenant compte de la diversité des publics et des typologies d'habitats sur le territoire (collectif, social, résidentiel, rural, hyper-centre et problématique du stockage, ...) : compostage individuel, partagé, lombricomposteur, collecte des bio-déchets en porte à porte, ...
- ✓ **ACCENTUER LES ACTIONS DE PROXIMITÉ** en accompagnant les initiatives des associations de quartier, **INVESTIR régulièrement** les lieux de passage du public et les lieux de consommation.
- ✓ **RENFORCER l'INFORMATION et la SENSIBILISATION** pour favoriser **LA PRISE DE CONSCIENCE et L'ENGAGEMENT** :
 - privilégier la pédagogie, le ludique, l'humour (vidéo du groupe belge Pang!), les images évocatrices
 - une information de manière **récurrente tout au long de l'année**.
 - cibler particulièrement les enfants, vecteurs de transmission
- ✓ **COMMUNIQUER de façon POSITIVE** :
 - Expliquer que les biodéchets sont une ressource avec retour à la terre (compost pour jardins partagés en bas d'immeuble, collecte pour compostage en bout de champ et utilisation agricole, portraits d'agriculteurs partenaires, etc.) ;
 - Travailler l'image des biodéchets, qui peut avoir une image sale (associée aux odeurs, aux rats).
- ✓ **DÉMONSTRER** l'importance d'agir pour réduire le gaspillage alimentaire par des données chiffrées (réduction déchets, bénéficiaires de redistribution alimentaire, ...) en s'appuyant et **EN VALORISANT** les expériences en cours (glanage organisé sur le marché de Bellevue, collecte des biodéchets dans le quartier Nantes nord, etc).
- ✓ **FAVORISER L'ENGAGEMENT PAR L'INCITATIF** : tarification, exonération ou rétribution, et pour encourager les démarches vertueuses.
- ✓ **PLACE & RÔLE** de la collectivité pour faire appliquer la **RÉGLEMENTATION** contraignant les gros producteurs de biodéchets à respecter la législation.
- ✓ **PARTENARIATS et COOPÉRATION entre acteurs**, pour la mise en œuvre d'actions (associations, opérateurs privés proposant des solutions, chambres consulaires, commerçants, ...) : annuaire des prestataires, labellisation, soutien des initiatives.



Atelier 3 - Consommation et réduction emballages et plastiques à usage unique : les idées fortes

SENSIBILISER le grand public et les professionnels en montrant l'impact écologique et économique avec un **grande campagne de communication sur la RÉDUCTION**, à l'instar de celle consacrée au TRI en ce moment,

INFORMER les consommateurs, les commerçants et les salariés des nombreuses initiatives disponibles sur le territoire en rendant **VISIBLES** les outils existants, renforcer certains (Nantes dans ma Poche, outils CartoQuartier, CartoVrac,...), et **FAVORISER LES PARTENARIATS** entre associations (Bout à Bout, J'aime tes bocaux, etc.), Direction du Développement Économique, les chambres consulaires et les associations de commerçants.

VALORISER les initiatives qui favorisent la **CONSIGNE**, développent le **VRAC** et rendre ces solutions **ACCESSIBLES** y compris financièrement : déployer une offre de produits non emballés dans les quartiers (sur la base de l'expérimentation de l'Association VRAC aux Dervallières), lancer des « Défis Zéro Déchet dans mon quartier » ou « dans mon entreprise », labelliser ces actions (logo « Je participe à la démarche »), rendre plus visible les lieux d'information sur les solutions tels que la Galerie Zéro déchet sur Nantes, **DISTRIBUER des CONTENANTS** (Kit goûter dans les écoles, Plateau repas zéro déchet, Lunch Box ...).

RAPPROCHER les producteurs des consommateurs :

- En rendant lisible la démarche et en montrant le gain d'image vis à vis du client
- En prouvant les économies faites
- En expliquant en quoi elle est vertueuse
- En favorisant la démarche 'j'apporte mon contenant »

Mobiliser la **RÉGLEMENTATION, LA COMMANDE PUBLIQUE des collectivités** et **LES POLITIQUES D'ACHAT des entreprises** pour réduire et interdire l'utilisation de plastiques sur l'espace public (ex. Ville de Rennes / Fête musique), en interne (exemplarité). Rechercher des solutions collectives (ex. engager discussion avec le MIN sur leviers pour réduire les emballages -poissonniers, fleuristes, ...-). Cf. accord le 15.02 de 19 entreprises de livraison de repas à domicile (Uber, ...), charte engagement avec Ministère pour réduire les emballages plastique à usage unique

INCITER les professionnels, commerces qui sont dans cette démarche à utiliser des contenants réutilisables (**encouragement financier notamment pour ceux qui ne paient pas de redevance spéciale sur leurs déchets**)



Atelier 4 - Prolongement durée de vie objets et réemploi : les idées

IDENTIFIER LE GISEMENT TOTAL ET LES POTENTIALITES DE REEMPLOI SUR LE TERRITOIRE

INVENTAIRE DES DIFFERENTES SOLUTIONS (RESSOURCERIES, INITIATIVES CITOYENNES, PLACE DES PLATEFORMES EN LIGNE, ...) COMPLEMENTARITE ? CONCURRENCE ?

ACCOMPAGNER LE MAILLAGE DES INITIATIVES ET SOLUTIONS DANS LES QUARTIERS ET LES COMMUNES,

- encourager dans les schémas d'urbanisme, dès la phase conception des espaces dédiés au don / réemploi :
- partenariats Métropole – Villes – Porteurs de projets – Bailleurs sociaux (quartier habitat social),
- nécessaires mutualisations et co-construction des projets entre structures

SOUTENIR LES STRUCTURES DU TERRITOIRE, accompagner la professionnalisation et la pérennisation des activités, appui à la gestion des emplois, qualifications et compétences

STRUCTURATION DE LA FILIERE REEMPLOI SUR LE TERRITOIRE : une stratégie et une vision à 5 ans à construire en associant les acteurs

ACCOMPAGNER LA RECHERCHE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE : favoriser le développement de projets,

INFORMER, SENSIBILISER les habitants, les plus jeunes sur les solutions existantes, donner du sens aux achats, **VALORISER** les initiatives qui favorisent le **DON**, le **PARTAGE**, la **MUTUALISATION**, l'«**ECONOMIE COLLABORATIVE** » («**trucothèque** », «**utilothèque** », boutique du partage Breil, boîtes à don, ...)

RENFORCER ET PÉRENNISER LE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIES :

- enjeux de la formation des agents de déchèteries qui accueillent et orientent les usagers, place et rôle des structures du réemploi (ESS) en haut de quai de déchèteries auprès des usagers compte tenu de leurs compétences, de leur expertise ;
- renforcer les actions d'information par les Ambassadeurs, comme cela se fait en ce moment

LOI AGEC Antigaspiillage de 2020 / Interdiction invendus non alimentaires (vêtements, meubles, ...), quels impacts ?

- Rapprochement des entreprises et de l'ESS, enjeux de la sensibilisation de ces entreprises et partenariats nécessaires avec les chambres consulaires pour accompagner les changements de pratiques,
- Recenser les offres et services pour les entreprises qui veulent donner leurs invendus

PROMOUVOIR les solutions et initiatives autour de la **RÉPARATION** : nombreuses initiatives existent (ressources des initiatives citoyennes existantes notamment au sein de la Galerie du Zéro déchet, Nantes – démarche «**Repar'acteurs** » des artisans commerçants de la réparation / chambre régionale de métiers et de l'artisanat, ...).



- - -

VI.2 Les intentions affichées par la collectivité

Poursuite de la dynamique :

- Le Programme de Prévention repose sur un Plan d'Actions Déchets et les programmes précédents (prévention, « Zéro Déchet, Zéro Gaspi ») qui réaffirment la hiérarchie des déchets (réduction > tri > traitement et valorisation) ;
- Depuis 2011, la collectivité capitalise sur les résultats et le travail partenarial pour passer des expérimentations au changement d'échelle et contribuer à des modèles économiques durables, en accompagnant et renforçant les différentes formes d'économie sur le territoire (économie sociale et solidaire, économie classique, RSE des entreprises).

L'enjeu de poursuivre la dynamique et mobiliser les structures et partenaires du territoire est d'autant plus présent, dans un contexte de crise sanitaire depuis 2020 qui a imposé des annulations et l'arrêt de nombreuses actions d'information, de sensibilisation auprès des habitants, des scolaires et des professionnels.

Transversalité et synergie avec les autres politiques publiques de Nantes Métropole (Économie Circulaire, ESS, Transition Écologique, Projet Alimentaire Territorial...).

Mobilisation, rendre acteurs les usagers :

- Associer les acteurs, partenaires du territoire, directions internes
- Mettre en synergie, développer des projets collectifs et coopératifs
- Rendre acteurs les usagers (défis, challenges)

Proximité : des actions et de l'information au plus près des lieux de vie, de consommation des habitants, de projets collectifs à l'échelle des quartiers.

Facilité, simplicité et praticité : des solutions pour faciliter l'engagement des habitants.

Qualité et amélioration : assurer la qualité du service aux usagers, et optimiser son fonctionnement en l'améliorant en continu.

VI.3 Un programme en 8 grands axes



Les axes	Les actions
<p>Axe 1/ Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention des déchets auprès des différents publics, habitants, administrations, associations, professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et promouvoir la prévention des déchets auprès des différents publics par des outils adaptés, combinant actions de terrain tout au long de l'année au plus près des lieux de vie des habitants, et temps forts (ex. Semaine Européenne Réduction Déchets, 2022-23 : Etats Généraux des Déchets). - Proposer aux habitants et usagers des dispositifs faciles, clairs et simples pour qu'ils puissent les utiliser facilement. - Renforcer le réseau de proximité (communes, associations, bailleurs, ...) pour faire des relais d'informations auprès des publics. - Encourager les initiatives citoyennes (mobilisation, défis zéro déchet) et d'acteurs pour inciter et donner du sens à leurs gestes - Suivre l'évolution des comportements : baromètres d'opinion, enquêtes
<p>Axe 2 / Réduire le gaspillage alimentaire</p> <p>> Mise en oeuvre du Plan de réduction du gaspillage alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, former et sensibiliser les usagers, habitants, scolaires - Accompagner les professionnels, commerçants et restaurateurs dans leurs actions: solutions anti gaspi, lunch box, ... - Accompagner les collectivités dans leurs actions / restauration collective et marchés alimentaires - Promouvoir et inciter aux démarches de don alimentaire - Mobiliser le territoire et animer le réseau d'acteurs
<p>Axe 3 / Promouvoir la réduction des déchets alimentaires et de jardin</p> <p>> Approche globale et complémentaire des solutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et déployer les différentes solutions de compostage (collectif, individuel, marchés alimentaires, éco-événements, ...), complémentaire à la collecte séparée, s'appuyant sur le Plan d'Actions Biodéchets - Sensibiliser au broyage des végétaux, à l'utilisation du broyat et aux techniques de jardinage, complémentaire d'opérations sapins

<p>Axe 4 / Promouvoir les formes de consommation sobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les solutions de consommation permettant une réduction des déchets et emballages : engager une grande campagne d'information dans les quartiers, à l'instar de celle en 2021 sur le tri (opportunité 2022 Etats généraux. - Promouvoir et accompagner la réduction des emballages, plastiques à usage unique et le jetable : vrac, consigne, couches lavables ... et les offres des professionnels et des associations du territoire - Encourager la réduction des imprimés non sollicités (promotion du stop pub) et du papier
<p>Axe 5 / Favoriser et promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, sensibiliser et promouvoir auprès des habitants les solutions et initiatives du territoire favorisant le don, le partage, le réemploi et la réparation - Renforcer et structurer le réemploi au sein du réseau des déchèteries et des futurs projets en partenariat avec les structures du réemploi de l'ESS - Accompagner la structuration d'une filière territoriale du réemploi - Accompagner en proximité, dans les quartiers, le maillage des initiatives et valoriser les projets (objets, mobilier, textiles, ...)
<p>Axe 6 / Encourager et accompagner l'engagement des collectivités, contribuant à l'exemplarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les achats publics responsables, inscriptions de clauses environnementales dans les marchés - Accompagnement des restaurants collectifs et marchés alimentaires dans la réduction du gaspillage alimentaire et des biodéchets - Accompagnement à l'organisation d'évènements internes et externes "zéro déchet" - Poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'Actions des Déchets d'Activités (PANDA) internes à la collectivité construit en 2019 - Direction Déchets certifiée Iso 9001:2008 et engagée dans la certification QSE
<p>Axe 7 / Encourager et accompagner l'engagement des professionnels, entreprises, commerces, organisateurs d'évènements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la mise en oeuvre du Plan d'Actions des Déchets des Professionnels, accompagner les entreprises, commerces produisant des déchets assimilés, et valoriser leurs initiatives - Capitaliser sur les actions engagées en partenariat avec les Chambres Consulaires et construire les prochaines actions conjointes - Contribuer à la démarche métropolitaine "1001 évènements" en accompagnant les organisateurs vers une approche zéro déchet, zéro gaspillage
<p>Axe 8 / Étudier la faisabilité de modalités financières incitatives pour encourager la réduction et le tri des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier un caractère incitatif de la redevance spéciale pour les professionnels - Etudier la faisabilité d'une tarification incitative pour tous les usagers

VI.4 La programmation prévisionnelle

Les orientations budgétaires des années à venir n'étant pas validées politiquement à la date de rédaction du document, le tableau ci-dessous présente la planification prévisionnelle des actions et le budget 2021 de la Direction déchets (hors salaire et budget des autres directions).

Axes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budget prévisionnel Direction déchets 2021
Couleur grise planning prévisionnel ** durée des marchés publics en cours R renouvellement marchés publics							
Axe 1 / Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention des déchets auprès des différents publics							
Information porte à porte et stands lieux publics, au sein entreprises administrations, numérique	**	**	**R				160 K€ stands 100K€ Porte à porte
Temp fort de la SERD - novembre	**	**	**R				63 K€
Etats généraux des déchets	T3 >	T2					À construire
Formation réseau publics relais	T2						40 K€
Défi citoyens zéro déchet	**	**R					35 K€
Défi écoles et programmes pédagogiques	** R						85 K€
Défi salariés – Lien actions professionnels							A construire
Baromètres d'opinion, enquêtes	T2						40 K€
Accompagner les initiatives citoyennes et associatives	**						Subv. 305 K€ dont 240K€ pour réemploi
Axe 2 / Réduire le gaspillage alimentaire							
Informier, sensibiliser (outils, Villages "Grande table Agglo" 3/an)	**	**	**R				65 K€
Temps fort : 16 octobre, Journée nationale lutte gaspi alimentaire							Interne
Accompagner les collectivités - restauration collective	**	**	R				40 K€
Actions sur les marchés alimentaires							A construire
Accompagner les commerçants et restaurateurs, anti gaspi, lunch box							A construire
Inciter don alimentaire							A construire
Mobiliser le territoire et animer le réseau d'acteurs	16.10						interne
Axe 3 / Promouvoir la réduction des déchets alimentaires et de jardin > Approche globale et complémentaire des solutions							
Plan d'Actions Biodéchets							
Collecte séparée déchets alimentaires (Nantes Nord 2021)							A construire
Compostage habitants (individuel) – subventions achat							42K€
Compostage habitants (collectifs)	**	**	**	**R			363 K€
Solutions pour les non ménages, marchés, alim, commerces...							A construire
Sensibilisation au broyage des végétaux, au jardinage	**	**	**	**			30K€ sub achats +48K€ sensi broyage
Opérations sapins	jan	jan	jan	jan	jan	jan	15K€+ Moyens internes

Axe 4 / Promouvoir les formes de consommation sobre							
Campagne info Réduction des emballages et plastiques							A construire
Promouvoir offres professionnels et associations (vrac, consigne, couches lavables)							A construire
Stop Pub							5K€
Axe 5 / Favoriser et promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi							
Informier, sensibiliser don partage réemploi réparation citoyenne (annuaire, stands info)	SERD						10 K€
Réemploi en déchèteries (** nouveau marché public)		**					En attente nouveau marché public
Filière territoriale			Mise en oeuvre				A construire
Maillage dans les quartiers, soutiens initiatives							Cf axe 1 (240K€ subventions)
Axe 6 / Encourager et accompagner l'engagement des collectivités, contribuant à l'exemplarité							
Achats publics responsables, inscriptions de clauses environnementales dans les marchés			Mise en oeuvre suivi				interne
Restaurants collectifs et marchés alimentaires	**	**	R				Cf axe 2 (40 K€)
Evènements "zéro déchet, zéro gaspi"	** R	R	R	R			80 K€ + 16K€ (gobelets réutilisables)
PANDA déchets internes							Budgets propres des directions concernées
Certification QSE Dir déchets	T4						50,9K€
Axe 7 / Encourager et accompagner l'engagement des professionnels							
Mise en oeuvre Plan actions déchets des professionnels							A construire
Informations de base sur tri et les services aux prof.	T3-T4						5 K€
Informations focus réduction déchets							A construire
Construction partenariat Chambres Consulaires	T4						A construire
Eco-événements zéro déchet, zéro gaspi	** R	R	R	R			Cf axe 6
Axe 8 / Étudier la faisabilité de modalités financières incitatives pour encourager la réduction et le tri des déchets							
Redevance spéciale pour les professionnels : études							A construire
Redevance spéciale pour les professionnels : arbitrages							A construire
Tarification incitative pour tous les usagers : étude		T2					A construire
Tarification incitative pour tous les usagers : arbitrages			T3				A construire
TOTAL : 1,7 M € / an (1,52M€ fonctionnement et 72 000 € investissement) 50 900 € Certification QSE							

VI.5 Les fiches-actions détaillées

- 1 / Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention
- 2 / Réduire le gaspillage alimentaire
- 3 / Promouvoir la réduction et la valorisation de proximité des déchets alimentaires et de jardin
- 4 / Promouvoir les formes de consommation sobre
- 5 / Favoriser et promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi,
- 6 / Encourager et accompagner l'engagement des collectivités, contribuant à l'exemplarité,
- 7 / Encourager et accompagner l'engagement des professionnels
- 8 / Étudier la faisabilité de modalités financières incitatives

FICHE ACTIONS

Axe 1	INFORMER, SENSIBILISER ET PROMOUVOIR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS,
Pilotage, animation	Service Prévention des déchets et Communication, Direction déchets Lien DGIRC, Direction Information et Relation aux Citoyens
Publics visés	Externes : citoyens, scolaires, administrations, entreprises Interne : agents, salariés, décideurs

Objectif : Feuille de route Transition Énergétique :

-20 % de déchets ménagers et assimilés à 2030



1. CONTEXTE

La prévention des déchets est un enjeu de société. Réduire les déchets nécessite aussi l'adhésion et la participation de chacun, Collectivités, habitants du territoire, entreprises, associations, ... L'enjeu pour la Collectivité est de faciliter la prise de conscience, et d'accompagner l'évolution des comportements pour emmener le plus grand nombre vers l'objectif fixé par la Métropole de réduire de 20 % les déchets à 2030. Pour cela la Collectivité se positionne comme facilitatrice et incitatrice.

Mobiliser les publics est un défi dans un contexte où la crise sanitaire de 2020 a imposé l'arrêt des programmes d'information, de sensibilisation, plusieurs adaptations des actions, des interventions des partenaires, et la nécessaire recherche de mobiliser de nouveaux outils reposant notamment sur le numérique.

La Collectivité met en place un plan d'information et de sensibilisation reposant sur les principes suivants :

- **Pédagogie et messages positifs** : des actions auprès de tous les publics, habitants, scolaires, professionnels en *expliquant les bénéfices* écologiques, économiques et sociaux des gestes de prévention, abordant les déchets dans leur globalité, de la réduction au tri / collecte jusqu'à leur traitement / valorisation pour donner du sens aux gestes (« à quoi ça sert de réduire, pourquoi trier ? ») ; *informant des moyens* à leur disposition pour appliquer les gestes de réduction et de tri des déchets et en apportant conseils, *astuces concrets du quotidien* ;
- **Une complémentarité** :
 - entre campagnes d'information sur la réduction (comme la campagne sur l'extension du tri 2020-21), outils numériques, et des informations orales au plus près des habitants tout au long de l'année (stands, guichet physique d'information, interventions dans les écoles, entreprises, ...) ;
 - réduction, tri et traitement des déchets en systématisant les 3 messages afin d'assurer une cohérence et une compréhension globale des sujets liés aux déchets sur tout le cycle des déchets.

- **Mobiliser et donner envie** : par des challenges, des défis (maison, bureau, ...), favoriser l'engagement collectif, accompagner et promouvoir les initiatives ;
- Renforcer le réseau des acteurs de proximité (Communes, associations, ...) pour en faire des **relais d'information** auprès des publics ;
- Élargir le périmètre des publics visés (pour l'essentiel habitants et scolaires jusqu'en 2020), à **l'ensemble des « usagers »** du service public des déchets (cibler les professionnels produisant des « déchets assimilés ») en lien avec la mise en œuvre du Plan d'actions des déchets des professionnels ;
- Assurer le suivi des actions, de l'adhésion des usagers, des attentes du territoire, de l'évolution des changements de comportements (baromètres d'opinion, consultation de panel d'habitants, thèse sociologie) pour améliorer la compréhension et la lisibilité des messages, et les adapter aux publics.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021-2026

Les objectifs de la communication opérationnelle animée par la Direction Déchets, en lien avec la DGIRC (volet communication institutionnelle, internet, réseaux sociaux, relations presse) reposent sur :

- **Un principe de proximité** :
 - aller vers les usagers, à leur domicile, dans leurs lieux de vie et de consommation ;
 - se rapprocher des publics éloignés des sujets liés aux déchets
- **Un principe de participation** :
 - rendre acteurs les usagers, faire adhérer, et favoriser l'accès aux services ;
 - former des publics relais d'information pour diffuser les messages au plus grand nombre.

① INFORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS :

1. De construire et mettre en œuvre le **nouveau Plan de communication de proximité**, associé au Programme de prévention et au Plan d'actions déchets ; assurer son suivi notamment en lien avec la réalisation d'enquête et baromètres d'opinion (tous les 2 ans) et le travail d'une thésarde en sociologie (jusqu'en 2022). Un volet spécifique pour la cible des professionnels sera développé, accompagnant la mise en œuvre d'un Plan d'actions des déchets des professionnels (cf. fiche 7).

2. De décliner les actions d'information et de sensibilisation en proximité :

- Mobiliser les moyens à disposition de la collectivité pour aller à la rencontre des usagers : porte à porte, intervention dans les écoles, information de groupes constitués (Communes, entreprises, associations), lieux publics (marchés alimentaires, événements, galeries commerciales...) ;
- Décliner les thématiques selon les actualités et opportunités, à titre d'exemples :
 - réduction biodéchets et déchets de jardin, compostage broyage (printemps, automne) ;
 - investir les temps forts nationaux (semaine développement durable, 16oct antigaspi alim, SERD, ...)
 - 2022, volonté politique d'organiser les États généraux des Déchets et accueil des Assises nationales des déchets sur Nantes.
- Investir les lieux publics de proximité :
 - Des actions tout au long de l'année dans les quartiers, marchés alimentaires, centres commerciaux, pieds d'immeuble, déchèteries, événements et festivals (« Eco-Evènements » en priorité) ;
 - Espaces physiques existants : faire du Comptoir du Tri sur Nantes un lieu privilégié d'information ; valoriser les espaces des Communes et partenaires (ex. Maison du Développement durable, Galerie Zéro déchet, former les intervenants, mettre à disposition régulière les supports d'information).

- En complément, intégrer les informations dans les outils numériques et application pour porter à connaissance, valoriser ce qui se fait : Sites internet de Nantes Métropole et des Villes, Applications mobile « Nantes Dans Ma Poche » (habitants) et « Nantes Entreprises dans ma Poche ».
- Faire de la Semaine européenne de réduction des déchets (novembre) un temps fort annuel autour des enjeux de prévention (animations, valorisations initiatives, ...).

② ANIMER DES DEFIS :

Il s'agira de poursuivre les Défis actuels, et étudier l'élargissement à d'autres publics ou d'autres formes de mobilisation :

- Défis Citoyens zéro déchet, en parallèle des défis « énergie » et « alimentation » avec une orientation pour 2022 de se reposer sur des associations et relais de quartier pour toucher davantage les habitants.
- Défis Écoles zéro déchet
- Étudier en lien avec les partenaires la mise en place de nouveaux défis, exemple en entreprises.

③ ANIMER LE RÉSEAU DES PUBLICS RELAIS :

Il s'agira poursuivre le travail de consolidation et d'animation des publics relais : développement espaces collaboratifs pour diffuser les informations à jour, réunion-formation annuelle sur les enjeux et actions de la politique publique des déchets.

④ ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LES INITIATIVES DU TERRITOIRE :

Il s'agira de poursuivre le recensement, l'accompagnement et la promotion des initiatives du territoire en lien avec la réduction des déchets, des emballages, et la consommation sobre.

Objectifs annuels :

150 foyers engagés dans le Défi Citoyens Zéro déchet
 2 000 participants à la SERD
 3 000 personnes sensibilisées sur un stand d'information, en déchèterie, galerie commerciale, marché alimentaire,... (150 animations / an)
 20 groupes sensibilisés (salariés d'entreprises, bénévoles d'associations, agents de Collectivité)
 60 000 passages au Comptoir du tri
 2 000 élèves sensibilisés aux déchets (80 classes) et 12 classes engagées dans un Défi Écoles Zéro déchet
 Après la campagne d'information sur l'extension des consignes de tri des emballages en 2020-2021 : information régulière auprès de 60 000 personnes.

3. MOYENS ALLOUES

<p><i>Moyens humains Dir déchets :</i> 2 chargés d'animation de la communication aux usagers Cellule de gestion (secrétariat, administratif et finances)</p>	<p><i>Moyens techniques :</i> 3 marchés publics d'information et de sensibilisation : porte à porte, animations et événementiels, Comptoir du tri 2 marchés transversaux inter-directions : Défis citoyens, Animations dans les écoles Budget 2021 : Comptoir du tri : 10K€ ; Marchés d'information et sensibilisation : 160K€ / an, porte à porte (part thématique réduction déchets : 100K€), Information-formation groupes professionnels et publics relais (40K€), Semaine Européenne réduction déchets (63K€). Défis Citoyens zéro déchet : 35 k€. Programmes pédagogiques scolaires : 85K€. Enquêtes opinion : 40K€.</p>
---	--

4. INDICATEURS

Objectifs quantitatifs :

- nombre de personnes ayant reçu une information, ayant été sensibilisées (et typologie : Comptoir du Tri, stands d'information, porte à porte) ;
- nombre d'animations grand public, de sessions d'information, d'interventions scolaires, de formations de publics-relais ;
- nombre de structures, d'Ambassadeurs et d'Animateurs mobilisés sur le terrain.

Outils développés :

- types et nombre de supports d'information réalisés
- applications numériques : évolution connexions à la rubrique déchets du Site internet, à l'Appli Nantes dans ma Poche et Nantes Entreprises dans ma poche

Objectifs qualitatifs :

Typologie des publics sensibilisés, compréhension des messages, qualité des supports transmis

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nouveau plan de communication accompagnant le nouveau PLPDMA et le Plan Actions déchets		X				
Mise en œuvre plan de com : scolaires, porte à porte, ...	*	X	X	X	X	X
Plan de communication dédié pour cible des professionnels	Focus tri	Focus prévention	X	X	X	X
SERD	Réemploi	X	X	X	X	X
Défis citoyens	**	X	X	X	X	X
Baromètre d'opinion	X		X		X	

* Plan de comm 2021, selon contexte sanitaire Covid19.

** Adaptation 100 % numérique

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

Partenaires et prestataires actuels	Modes de contractualisation
Agence de communication, Imprimeurs	Marchés publics de prestations de service
Ecopole et les membres adhérents	Marché public de prestations d'information et de sensibilisation (jusqu'en septembre 2023)
Trait d'Union	
24 Communes, Équipes des quartiers nantais	Relais d'information – Rencontres réseaux agenda 21 développement durable – Relais Directions Communication des Villes – Réunions NM et maires
Équipes de quartier - Ville de Nantes	Relais d'information
Bailleurs sociaux	Relais d'information – réunions inter-bailleurs
Pôles proximité de Nantes Métropole	Relais d'information auprès des usagers et des Communes

FICHE ACTIONS

Axe 2	RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
Pilotage et animation	Service Prévention des déchets et Communication, Direction déchets Lien Direction Animation Transition Écologique, animatrice du Projet Alimentaire Territorial et de la Feuille de route Transition Énergétique
Publics visés	Tous les usagers : citoyens, scolaires, administrations, entreprises

Objectifs Feuille de route Transition Énergétique

* Diviser par 2 en 2025 et par 5 en 2030 le gaspillage alimentaire (base 2010) (réf : FRTE eng 20) (base 2015 loi AGECE)

* Réduire de 20 % les déchets ménagers assimilés (hors inertes) dont les déchets organiques (kg/hab, base 2010)

* 100 % des habitants ont une solution de tri de leurs biodéchets avec une valorisation locale à 2025 (eng17)

* Les 24 communes ont 1 diagnostic du gaspillage alimentaire dans leur restauration scolaire en 2025 (réf : PAT)



1. CONTEXTE

Le gaspillage alimentaire est par définition « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée », Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, juin 2013 et Loi AGECE.

Les pertes et gaspillages alimentaires représentent 150 kg de nourriture par personne et par an dont 50 kg/pers perdue au stade de la consommation, soit un impact économique de 16 milliards € / an. Dans la restauration collective, 1 repas = 150 g / pers. de gaspillage (données Ademe).

Localement, la part des produits consommables retrouvée dans les déchets résiduels de **Nantes Métropole** s'élève à **12,8 kg/habitant** (sur 58,2 kg de biodéchets représentant 1/4 contenu des poubelles/sacs Bleu-source Modecom 2016-2017), soit **8 300 tonnes**, et un coût d'incinération de 544 000 € (source : rapport annuel déchets 2016 : 65,64 € TTC / tonne, auquel il faut ajouter, coûts de collecte).

Parmi les textes, la loi EGALIM (30.11.2018) impose une *obligation de mise en œuvre d'une démarche anti-gaspi dans l'ensemble des établissements de restauration collective (publics et privés), et l'extension de l'obligation de conventionner avec des associations d'aide alimentaire pour les secteurs de la restauration collective et de l'industrie agroalimentaire*. La Loi Anti-gaspillage pour une Économie circulaire (11.02.20) : réduction à 2025 de 50 % pour la distribution alimentaire et la restauration collective, de 50% à 2030 dans les domaines de la consommation, production, transformation et restauration commerciale (base 2015).

Les premières actions ont été initiées en 2014. Avec la formalisation d'un plan de prévention du gaspillage alimentaire, rédigé et présenté au Directeur Général des Services de Nantes fin 2019, les actions se déploient depuis 2020 selon 4 grands objectifs :

- ① Informer, former et sensibiliser les usagers ;
- ② Accompagner les professionnels dans leurs actions ;
- ③ Accompagner les Communes dans leurs actions ;
- ④ Mobiliser le territoire et animer le réseau d'acteurs.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021/2026

① INFORMER, FORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS :

- **Scolaires :**
 - **Après le test d'un nouveau module pédagogique** dans 5 écoles début 2020, l'objectif est de le déployer (20 classes / an), en priorisant les écoles engagées avec leurs cantines scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire ;
 - Début 2021, achat de la **Malle "C'est Toqué de gâcher"** pour prêt aux Villes, en complémentarité des prêts et actions du CPIE d'Ecopole envers ce même public.
- **Habitants :** poursuite des dispositifs d'animations grand public : Village d'animations **Grande Table de l'Agglo** lancé en 2014 (2019 accueillie par Vertou, La Montagne, Orvault) ; ateliers participatifs culinaires. Porter à connaissances les initiatives, solutions, astuces. Intégration systématique de la thématique dans le Défi Citoyens Zéro déchet.

Objectifs 3 villages « Grande table de l'agglo par an
Défis écoles (10 écoles par an)
Déploiement du nouveau module sur le gaspillage alimentaire (20 classes par an)

② ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LEURS ACTIONS :

- Auprès des **professionnels privés, restauration commerciale**, en lien avec la CCI, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, les associations de commerçants (Plein Centre, Unacod par exemple), les Galeries commerciales et la grande distribution :
 - construire avec les partenaires économiques un dispositif d'accompagnement adapté aux réalités et besoins de la restauration commerciale (conseils, promotion des solutions anti-gaspi -appli mobiles, gourmet bag, relation associations du don alimentaire, ...-);
 - promouvoir et accompagner le développement du gourmet bag : état des lieux des pratiques, réflexion croisée avec les partenaires économiques et professionnels, information des clients, ...
- Des **organiseurs d'évènements** lien avec la démarche métropolitaine « 1001 Eco-évènements » :
 - **Création d'un nouveau module de formation** sur les dons alimentaires à destination des organisateurs d'éco-évènements. Il viendra compléter le parcours de formations et le module sur la réduction du gaspillage alimentaire ;
 - **Opérations de don-redistribution alimentaire** sur les éco-évènements avec la mobilisation d'une Régie anti-gaspi animée par les partenaires intervenant.

Objectif : 100 % des évènements avec restauration ont mis en place une action

- Soutien à la réalisation par les structures du territoire : Guide « Zéro gaspillage sur les évènements », Guide "Don alimentaire en restauration événementielle" (recensement mise en relation restaurateurs intervenant sur les évènements et structures du don).

③ ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS ACTIONS : via des journées techniques, des notes techniques, la réalisation d'un diagnostic « gaspillage alimentaire, alimentation en restauration scolaire » et une offre technique d'accompagnement.

- **Journées Techniques** : 2 rencontres ont été organisées pour partager les expériences et faire des visites terrains, les 30 septembre 2019 à Couëron et 10 février 2020 à La Chapelle sur Erdre sur le thème du don alimentaire.

- **Restauration collective** : accompagnement des communes : formation, diagnostic gaspillage alimentaire et pesées dans les cantines, plan de préconisations (marché de prestations de service 2021-2023, 11 premières Communes intéressées, 29 restaurants)

Objectifs : 30 restaurants sur 3 ans accompagnés
 Actualisation du guide technique 2018 (9 fiches bonnes pratiques > 24 à terme)
 2 rencontres échanges d'expérience et visites de site / an
 Une boîte à outils (pesées, diag, plan d'action)

- **EHPAD et Restaurants inter-générationnels** : sensibilisation des chefs cuisiniers sur le tri des déchets, collecte du pain et réflexion autour du gourmet bag.

- **Marchés alimentaires** : se reposant sur l'expérimentation positive de récupération des denrées alimentaires sur le marché de Bellevue Saint-Herblain depuis décembre 2020 (3 t / semaine dont 1/3 redistribués auprès des associations caritatives, et 2/3 valorisé en compostage), accompagner des actions sur d'autres marchés de la métropole.

Objectif : 2 nouveaux marchés alimentaires / an.

- **Promouvoir les dons alimentaires** :

- 2021, rédaction d'une note juridique et technique pour faciliter la mise en place d'actions de dons et de conventionnement avec les associations du don alimentaire, diffusion auprès des Communes et partenaires.
- Travail d'inventaire des acteurs et outils existants sur le territoire,
- Réflexion en lien avec la direction Prévention et Solidarité (CCAS) sur les modèles économiques et conditions de pérennisation des associations qui font la collecte, la redistribution alimentaire.

④ MOBILISER LE TERRITOIRE ET ANIMER LE RESEAU D'ACTEURS :

2 rencontres professionnels ont été organisées, le 16 octobre 2020 (temps fort lors de la journée nationale de réduction du Gaspillage alimentaire : Séminaire d'échanges entre Communes, et le **28 novembre 2019** (témoignages et rencontres entre acteurs du territoire lors du Midi de la Transition Énergétique « tous mobilisés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire »).

> Objectif : s'inscrire annuellement dans la Journée nationale du 16 octobre pour faire se rencontrer les acteurs et partager leurs expériences. 2021 : rencontre sur le sujet de l'aide alimentaire et du don alimentaire.

3. MOYENS ALLOUES

<p><i>Moyens humains Dir déchets :</i> Responsable Sce Prévention&Comm, chargé de communication, 1 ETP (arrivée le 11 juin 2019) Cellule de gestion (secrétariat, administratif et finances)</p>	<p><i>Moyens techniques :</i> Marchés publics transversaux Animations scolaires Marché public accompagnement des communes (40K€ 2021-2022) Marché d'information - Dispositif Grand Table Agglo (65K€ prévus en 2021)</p>
--	---

4. INDICATEURS

Actions grand public :

- Nombre d'animations réalisées, de Villages « Grande Table de l'Agglo »
- Nombre de personnes ayant assisté à une animation

Actions scolaires : Nombre de classes, d'élèves ayant suivi une animation

Actions des Communes :

- Nombre de restaurants municipaux engagés et typologie,
- Evolution nombre de Communes ayant un plan de réduction,
- Evolution des quantités de biodéchets, taux de réduction du gaspillage alimentaire

Actions des professionnels, restauration commerciale :

- Nombre de restaurants et commerçants sensibilisés, engagés dans une action
- Type d'actions développées en lien avec les partenaires économiques, chambres consulaires, associations commerçants

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sensibilisation des scolaires	**	X	X	X	X	X
Sensibilisation grand public	**	X	X	X	X	X
Accompagnement des Communes	X	X	évaluation			
> Marché de prestation						
> Mise à jour outils communication	X					
> Ehpad, appui, expérimentation		X				
> Marchés alimentaires, glanage, collecte redistribution	X (1)	X	X	X	X	X
> Promotion don alimentaire	X	X	X	X	X	X
Accompagnement professionnels – doggy bags, solutions antigaspi						
> Echanges, construction avec les professionnels économiques	X	X				
> 1ères actions		X				
Investir la Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire 16 oct.	Précarité alim don					

** selon conditions sanitaires Covid19

(1) 1^{er} marché Bellevue St Herblain

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

Partenaires et prestataires actuels	Modes de contractualisation
CCI, CMA, associations commerçants	Convention pour actions auprès des professionnels
24 communes Agenda 21 et restauration scolaire	Oral, réunions agenda 21, rencontres ad oc Contrats de partenariat avec Nantes Métropole
Ecopole et 23 structures adhérentes	Prestataire marché public d'information et de sensibilisation aux déchets
Terra 21, Mana Verde, Phenix	Prestataire marché V «ers des événements zéro déchet »
Argile, Biens communs, Mana Verde, Zeste en plus	Prestataire marché public accompagnement des communes à la réduction du gaspillage alimentaire
Environnements Solidaires, Ecosolies, Compost In Situ, Ville de Saint-Herblain	Marché de Bellevue Saint-Herblain
CCAS	Aide alimentaire, aide à la précarité, soutiens associations
Pôles proximité, OPC	Collecte des déchets des marchés alimentaires

FICHE ACTIONS

Axe 3	PROMOUVOIR LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DECHETS ALIMENTAIRES ET DE JARDIN AVEC UNE APPROCHE GLOBALE ET COMPLÉMENTAIRE DES SOLUTIONS
Pilotage et animation	Service Prévention des déchets et Communication, Direction déchets Liens étroits Service Stratégie et QSE, Plan d'actions biodéchets et Service traitement déchets, plan de gestion des déchets verts Lien Direction Animation Transition Écologique, animatrice du Projet Alimentaire Territorial et co-pilotage des prestations de compostage de quartier en lien avec les « Places de Village »
Publics visés	Habitants, scolaires, administrations, entreprises

Objectifs Feuille de route Transition Énergétique :

- Réduire de 20 % les déchets ménagers assimilés (hors inertes) dont les déchets organiques (kg/hab, base 2010)
- 100 % des habitants ont une solution de tri de leurs biodéchets avec une valorisation locale à 2025 (eng17)

500 sites de compostage collectif,
1 pour 1500 habitants à 2025



1. CONTEXTE

Sur le territoire de Nantes Métropole, les déchets alimentaires et putrescibles représentent 27% du contenu de la poubelle / sac bleu qui partent à l'incinération. Le gisement total sur le territoire est estimé à plus de 70 000 tonnes / an. Réduire ces quantités présente donc un levier majeur pour réduire la production totale de déchets sur le territoire.

La Collectivité a posé comme objectif de généraliser le tri à la source des déchets alimentaires auprès des habitants, se conformant à la législation nationale (loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015), par une approche complémentaire des solutions apportées.

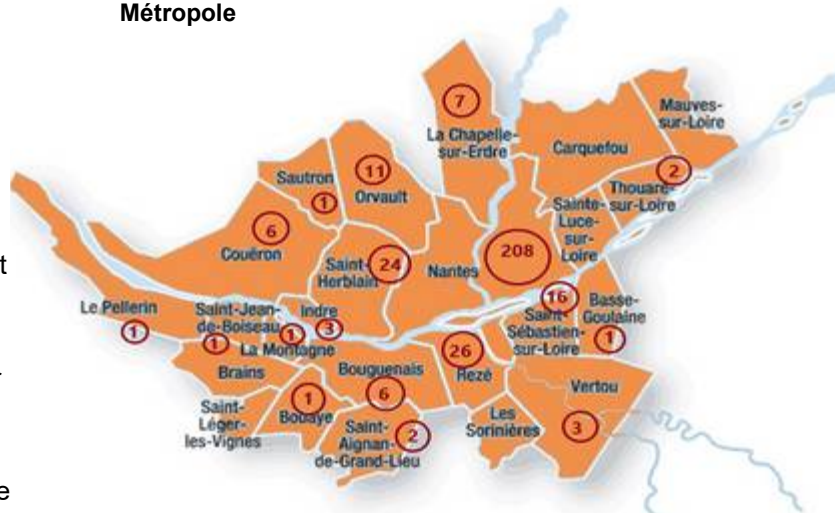
A noter également la législation encadrant l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et l'interdiction par les Collectivités territoriales, Établissements publics et l'État d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, parcs et promenade ouverts au public. Autant d'axes visant à réduire les déchets, leur nocivité et les pollutions environnementales.

Dans la continuité des actions initiées en 2011, la Collectivité poursuivra ses actions inscrites dans le Plan d'actions Biodéchets qui traite d'une façon globale la réduction, le tri et le traitement des biodéchets. Sur le volet réduction, les actions se poursuivront pour apporter des solutions complémentaires afin de tenir compte de la diversité des publics et typologies d'habitat :

Habitants :

- Aides financières à l'équipement en [lombri]composteurs individuels et broyeurs à végétaux, avec une procédure administrative simplifiée depuis janvier 2021 par une E-Démarche ;
- Accompagnement des projets collectifs et citoyens dans les quartiers (Compostri, Atao et Les Boîtes Vertes pour le lombricompostage)
- Formation des habitants sur ces sujets,
- Actions de sensibilisation et d'information sur la gestion de proximité des déchets alimentaires et de jardin
- Depuis 2019, expérimentation d'une collecte séparée des déchets alimentaires sur une partie du quartier nantais de Nantes Nord (1600 foyers, 3000 habitants, environ 600 kg/semaine collectés) avec un déploiement progressif, démarrant sur l'ensemble du quartier fin 2021.

Nombre composteurs collectifs sur Nantes Métropole



Communes : accompagnement technique, méthodologique pour la restauration scolaire et les marchés alimentaires, en lien avec la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire (cf axe 2 et Exemplarité des Communes axe 6), activités complémentaires du développement du compostage pédagogique auprès des scolaires porté par les Communes.

Professionnels : expérimentation du compostage sur les événements engagés dans la démarche Eco-événements ; solutions sur les marchés alimentaires (ex. compostage Ste Luce sur Loire).

Accompagnement des initiatives et de la filière économique de compostage : le développement de filières locales de valorisation organique constitue un levier de transition écologique (soutien au monde agricole, enrichissement et qualité des sols par le retour au sol de la matière organique).

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021-2026

① ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA PRATIQUE DU [LOMBRI]COMPOSTAGE SOUS TOUTES SES FORMES

- Compostage collectif : gestion des projets depuis l'identification d'une demande habitants, le dimensionnement des équipements, les étapes administratives (demande d'autorisation occupation foncier, passage devant instances conseil syndical ...), la formation des habitants, l'installation et les opérations de maintenance-entretien du parc de compostage, le suivi pendant plusieurs années ;
- Harmonisation de la signalétique sur le parc de composteurs collectifs propriété de Nantes Métropole ;
- Formations et animations des référents habitants, référents de sites (env. 250 personnes formées), guides composteurs (env. 300 personnes formées) ;
- Déploiement du dispositif nantais « Places de Village » sur les 23 autres Communes ;
- Maintien des liens de proximité avec les partenaires pour faciliter le déploiement des actions : bailleurs sociaux, Villes et leurs services Espaces Verts, copropriétés, ABF (centres villes à contraintes urbanistiques), aménageurs ZAC ;

② **ACCOMPAGNER LES PROJETS DANS LES QUARTIERS**, à l'instar de la démarche de structuration d'une filière de réduction, de collecte et de compostage sur le quartier du grand Bellevue.

③ RÉFLEXION SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE NOUVEAUX PUBLICS, ceux produisant des déchets non ménagers (dits « déchets assimilés »), particulièrement les associations (qui réalisent des collectes alimentaires et ont à gérer des déchets ; associations de jardiniers ; environnementales, ...), les marchés alimentaires, les commerçants artisans (à travailler avec les chambres consulaires). Cette réflexion visera à identifier les besoins et étudier les solutions et opportunités, en complément des solutions de collecte séparée.

④ DÉPLOYER DES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION AU BROYAGE, avec comme support du broyage de végétaux : construire une programmation annuelle sur 2 périodes de l'année (printemps et automne) se reposant sur le réseau des déchèteries et sur les services espaces verts des Villes.

⑤ INFORMER ET SENSIBILISER LES PUBLICS

Dans la continuité de ce qui est en place, poursuivre les formations gratuites pour tous habitants de la métropole, stands dans les lieux publics, interventions régulières au printemps et automne dans les déchèteries (complément des opérations de broyage, ou d'information sur le tri des déchets verts).

Objectifs quantitatifs annuels :

- Aide à l'achat de [lombri]composteurs individuels : 1 200 nouveaux foyers/an
- Aide à l'achat de broyeurs à végétaux : 10 demandes/mois pour les groupements d'habitants et 5 demandes/mois pour les associations
- Compostage Collectif (marché public 2021-2025) :
 - 50 nouveaux sites de compostage / an et 20 Places de Village à 2025 ;
 - 2 opérations/mois de sensibilisation au broyage de végétaux en déchèteries ou en partenariat avec les communes, complémentaires des opérations de collecte des sapins pour broyage (1 collecte/quartier sur Nantes, autres collectes organisées à l'initiative des Communes: St-Aignan de Grandlieu, St-Sébastien, Couëron, Carquefou, ... avec broyage des sapins) ;
 - 100 aine d'ateliers pratiques et 100aine d'animations sur le compostage individuel destinés aux habitants ayant bénéficié ou non de l'aide à l'achat Nantes Métropole
 - 50aine d'ateliers pratiques et 40 animations sur le lombricompostage individuel destinés aux habitants ayant bénéficié ou non de l'aide à l'achat Nantes Métropole
 - 40 formations pour accompagner les agents de la collectivité dans la mise en place du [lombri]compostage
 - 60 formations d'habitants « guide composteur » (2/an) et « référent de site » (6/an)

3. MOYENS ALLOUES

<p><i>Moyens humains Direction déchets</i> 1 chargée de prévention (50 % ETP) Cellule de gestion : 3/4 ETP (gestion demandes subvention), secrétariat, administratif et finances Direction Animation Transition Ecologique (« places villages »)</p>	<p><i>Moyens techniques</i> Marché public de sensibilisation et accompagnement des habitants au compostage et broyage 2021-2025 (411K€ en 2021) Subventions achat équipements (composteurs, broyeurs) : 72K€ en 2021 Nouveau marché public Eco-Evènements (mi-2021)</p>
---	--

4. INDICATEURS

- Nombre de foyers et montants des subventions à l'acquisition d'équipements individuels
- Evolution nombre composteurs collectifs, nombre foyers, quantité déchets alimentaires
- Nombre d'opérations de broyage de végétaux en déchèterie et sur les communes, volumes collectés et broyés
- Nombre de Communes partenaires,

- Nombre de personnes compostant
- Nombre de personnes sensibilisées, formées (maîtres/guides composteurs, référents de site)
- Quantité de végétaux broyés, réduction des ordures ménagères résiduelles, évolution des quantités de déchets verts en déchèteries.

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mise en œuvre du Plan d'actions Biodéchets	X	X	X	X	X	X
Soutien à l'achat d'équipements de compostage et broyage	X mise en place e-demarche	X	X	X	X	X
Accompagnement compostage collectif – nouveau marché de prestations de 4 ans (2021-2025)	X	X	X	X	X	
Opérations régulières de sensibilisation au broyage et jardinage, Opérations sapins	X	X	X	X	X	
Accompagnement pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don et compostage sur les éco-événements (marchés publics 2019-2021 et 2021-2025)	X	X	X	X	X	
Réflexion sur solutions de proximité pour les producteurs de déchets non ménagers		X				
Réflexion sur création d'une plateforme de broyage / compostage avec récupération pour les particuliers			X	X		
Collecte séparée des déchets alimentaires des habitants	2019 test rues Nantes Nord > T3 - Quartier complet	X	X	X	X	X

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

Partenaires et prestataires actuels	Modes de contractualisation
COMPOSTRI	Marché public compostage collectif - 3 ans (2018-2021), nouveau marché 4 ans (mai 2021-mai 2025)
ATAO	Sous-traitant marché public compostage collectif (fabrication des composteurs)
LES BOÎTES VERTES	Sous-traitant marché public compostage collectif (sensibilisation, formation lombricompostage)
MANA VERDE Association DLC	Marché public Eco-événements – 4 ans (2017-2021), nouveau marché 4 ans (juillet 2021-juillet 2025) – lutte contre gaspillage alimentaire et don alimentaire sur les Eco-événements
COMPOST IN SITU	Marché public Eco-événements – collecte biodéchets sur les Eco-événements Prestataires des Villes (collecte des déchets alimentaires)

FICHE ACTION

Axe 4	PROMOUVOIR LES FORMES DE CONSOMMATION SOBRE
Pilotage et animation	Service Prévention des déchets et Communication, Direction déchets Lien Direction Développement Économique durable : Économie circulaire, ESS, RSE Lien Direction Animation Transition Écologique, animatrice de la Feuille de route Transition Énergétique
Publics visés	Tous les usagers : citoyens, scolaires, administrations, entreprises

Objectif Feuille de route Transition Énergétique :

-20 % de déchets ménagers et assimilés à 2030



1. CONTEXTE

Les emballages et papiers cartons représentent 28 % du contenu des poubelles / sacs jaunes sur le territoire de la métropole nantaise (source : caractérisation des déchets, 2016-2017). Les nouvelles consignes de tri élargies depuis janvier 2021 à l'ensemble des emballages en plastiques quelque soit la matière permettent une amélioration du tri de ces matières (+8 % des tonnages triés du bac/sac bleu vers le jaune) pour répondre à l'objectif de la Collectivité de 65 % de valorisation matière. C'est une étape importante mais non suffisante et nécessite d'avancer également dans la réduction de ces emballages et des déchets.

La Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite AGECE de février 2020 a donné des objectifs pour sortir progressivement du plastique à usage unique d'ici 2040, avec un calendrier de mise en œuvre échelonné, interdisant progressivement la vaisselle jetable, les contenants jetables dans la restauration, la distribution des bouteilles plastiques dans les entreprises et écoles, et encourageant les alternatives (vente en vrac dans les commerces notamment).

Les Collectivités, Nantes Métropole et les 24 Communes, sont concernées par ces sujets :

- Sollicitées et questionnées par les citoyens consommateurs pour apporter informations sur les conséquences des plastiques et des déchets et donner des solutions concrètes,
- Questionnées par leurs actions dans leurs établissements et sur l'espace public : contenants dans les restaurants collectifs (cantines, EHPAD), problématiques des couches dans les crèches, consommation interne de produits en plastique (machines à café, commande traiteurs, ...), réglementation pour interdire le plastique à usage unique sur l'espace public.

Bien que les Collectivités n'aient pas de levier en matière de mise sur le marché des produits, elle peut néanmoins agir sur son territoire. Des actions d'information et de sensibilisation ponctuelles ont été menées sur ces sujets auprès des publics. A titre d'exemples, la Semaine européenne de réduction des déchets 2019 thématisée sur la réduction des emballages et alternatives au jetable (en écho au démarrage de la campagne d'information sur l'extension des consignes de tri) ; les stands d'information animés par les Ambassadeurs Prévention et tri ; le Défi citoyens Zéro déchet. Les Villes ont engagé pour certaines des réflexions pour sortir du plastique, exemple Cuisine centrale de la Ville de Nantes en phase d'évolution de la vaisselle et barquettes vers la cellulose et à terme l'inox. Des acteurs du territoire agissent également.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021/2026

① INFORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS POUR LES AIDER DANS LEURS HABITUDES DE CONSOMMATION ET D'ACHATS :

- **Faire de la réduction des plastiques et des emballages un axe fort de communication :** construire un **plan d'information et de sensibilisation mettant à l'honneur ce sujet :**
 - combinant une **grande campagne d'information** à l'instar de celle faite en 2020-2021 sur le tri, des **informations de proximité en continu** au plus près des habitants, des scolaires, et la **valorisation** des actions, initiatives du territoire ;
 - intégrant, de façon systématique, les messages autour de la consommation sobre dans les programmes actuels de la Collectivité : programme pédagogique scolaire et Défis Écoles zéro déchet, messages passés par les Ambassadeurs et animateurs Prévention et tri des déchets ;
 - en complément du Défi annuel Citoyens zéro déchet, proposer des Défis « je m'engage » (quartiers, commerces, ...).

L'accueil des **Assises Nationales des déchets** à Nantes début 2022 et le souhait de la Collectivité de lancer des États généraux des déchets en 2022-2023 pourraient être des opportunités pour lancer cette campagne de communication.

- Apporter des **solutions, conseils et astuces concrets** aux habitants pour comprendre les enjeux, les aider dans leurs achats, aller vers des services et biens plus durables, davantage respectueux de l'environnement (alternatives plastiques et jetables, promouvoir l'hygiène durable et les couches lavables, limiter l'utilisation de produits dangereux, aller vers le réutilisable, réemployable et le consigné) : mobiliser les différents supports, lieux d'information, pour faire passer les messages (sites internet NM, Villes, partenaires, Comptoir du tri, mairies, Maisons communales du développement durable, partenaires – CPIE Ecopole, Galerie Zéro déchet, ...).
- **Poursuivre la promotion du Stop Pub**, et inciter à la réduction des papiers chez les particuliers et professionnels. En complément des actions récurrentes (mise à disposition sur le site internet, au Comptoir du tri, dans les mairies et partenaires -exemple Galerie du Zéro déchet-, distribution à la demande lors des interventions des Ambassadeurs en porte à porte et sur les stands), il s'agit de développer des partenariats avec les bailleurs sociaux et syndicats de copropriété pour toucher l'habitat collectif, et d'évaluer le taux d'utilisation de l'autocollant pour orienter les actions futures à mener.

② PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES AU JETABLE, VRAC, CONSIGNES et RENDRE VISIBLE LES INITIATIVES ET OFFRES DES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Compte tenu des liens étroits, ces actions pourront se faire en parallèle et complémentarité de celles sur l'anti-gaspillage alimentaire (cf. fiche 2).

- **Promouvoir les enseignes et initiatives de vente en vrac :** des enseignes proposent à leurs clients ce service, des initiatives privées, associatives et citoyennes se multiplient (ex. l'association « J'Aime tes bouches » propose un autocollant à apposer sur les vitrines des commerces ; VRAC Vers un Réseau d'Achat en Commun agit dans les quartiers prioritaires de la Ville pour l'accès à des groupements d'achats de produits issus d'agriculture biologique, en circuits courts et limitant les emballages).

Il s'agira de donner de la visibilité à ces actions auprès des consommateurs (utilisation des supports d'information de la Collectivité : applications mobiles Nantes dans ma poche et Nantes Entreprises dans ma poche, Cartoquartier, supports des Villes, des partenaires, chambres consulaires, ...).

- Promouvoir le **réemploi des emballages, la consigne** : il s'agit également de donner de la visibilité sur les initiatives du territoire pour donner davantage envie aux habitants, consommateurs d'aller vers des nouveaux comportements (à titre d'exemples, Bout à Bout pour les bouteilles en verre consignées,

Boîtes nomades, les actions collectives de la Chambre de métiers et de l'artisanat incitant les commerçants du marché de Talensac à accepter les contenants des clients).

③ REPÉRER, IMPULSER ET ACCOMPAGNER DES INITIATIVES SUR LE TERRITOIRE

Actions à développer par la Direction du Développement économique, en lien avec la Direction des déchets, se reposant sur les partenaires et acteurs du territoire :

- **Recenser les initiatives** sur le territoire autour des alternatives aux emballages, plastique et déchets, leurs besoins, attentes et **accompagnements** souhaités de la Collectivité afin de permettre à la Collectivité de se positionner sur son rôle.
Accompagner le **déploiement** sur le territoire : vrac, consigne, couches réutilisables, ..., et le développement **d'activités économiques durables**.
- Toutes les cibles sont concernées :
 - Communes : marchés alimentaires, retour à la vaisselle durable dans les cantines, réglementation utilisation plastique sur l'espace public, politique d'achat et marchés publics, (cf. fiche action 6)
 - Professionnels, en lien avec les chambres consulaires et associations de commerçants (cf. fiche 7)
 - Eco-événements : achat groupé gobelets et vaisselle non jetable, formations,... (cf. Fiche 7)
- **Capitaliser sur les bonnes pratiques, favoriser le partage** d'expériences pour essaimer.

3. MOYENS ALLOUES

<p><i>Moyens humains Dir déchets :</i> Service de prévention et Communication Cellule de gestion : secrétariat, administratif et finances Direction Développement économique</p>	<p><i>Moyens techniques :</i> Marché public transversal Animations scolaires Marché public d'information et de sensibilisation aux déchets</p>
---	--

4. INDICATEURS

- Nombre et type d'actions d'information
- Publics et nombre ayant reçu un message de réduction des déchets
- Nombre de commerces, enseignes engagés
- Nombres de Communes, Eco-événements engagés
- Nombre d'initiatives sur le territoire
- Evolution des gestes des habitants (baromètre opinion, enquête)
- Evolution des quantités d'emballages, de déchets
- Evolution nombre de boîtes aux lettres équipées d'un Stop Pub

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Campagne d'information – États Généraux des Déchets		X	X			
Promotion des offres des professionnels - vrac, consigne, alternatives (couches lavables, hygiène durable, ...)-		X	X			
Accompagnement professionnels – doggy bags, vrac, ...		X	X	X	X	X
Accompagnement des Villes		X	X	X	X	X
Démarche Eco-événements	**	X	X	X	X	X

Promotion Stop Pub	X	X	X	X	X	X
--------------------	---	---	---	---	---	---

** selon conditions sanitaires Covid19

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

Partenaires et prestataires actuels	Modes de contractualisation
CCI, CMA, associations commerçants	Conventions pour actions auprès des professionnels
24 communes Agenda 21	Actions internes et vecteurs d'information
Ecopole et 23 structures adhérentes	Prestataires marché public d'information et de sensibilisation aux déchets (marché jusqu'au 19/09/2023) : Stands, ateliers, évènementiels
Trait d'Union	Information en porte à porte
Terra 21, Mana Verde, Connexions, Aremacs REEVE	Prestataires marché public Vers des événements zéro déchet (marché renouvelé été 2021) Convention
Structures économie sociale et solidaire, Associations proposant des solutions	A construire

FICHE ACTIONS

Axe 5	FAVORISER ET PROMOUVOIR L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DE OBJETS ET LEUR RÉEMPLOI
Pilotage et animation	Co-pilotage Direction déchets (cogestion Cellule de gestion et Sce Prévention&Communication) et Direction Développement Économique
Publics visés	Habitants, associations, Collectivités administrations, Professionnels

Objectifs Feuille de route Transition Energétique :

- 20 % de déchets ménagers assimilés à 2030
- Favoriser le réemploi et la réparation localement (engagement 18)

Feuille de route Eco circulaire (boucle 3 « écoconception, réparation, réemploi »)

Feuille de route ESS (un des secteurs priorités « déchets ressources »)



1. CONTEXTE

Une étude de caractérisation des déchets réalisée par la Direction déchets en 2016-2017 a montré que 6 % du contenu des poubelles / sacs bleus étaient des objets réemployables, ainsi qu'un potentiel de détournement d'objets, mobilier en bon état dans les bennes « tout venant » (déchets actuellement démantelés et incinérés) de déchèteries de 1500 tonnes d'objets (350 tonnes collectés en déchèteries en 2019).

Depuis de nombreuses années, plusieurs acteurs du territoire offrent des services (réemploi dans les quartiers, ressourceries, collecte textiles, des équipements électriques et électroniques, ateliers citoyens de réparation « repair'café », démarche « Repar'acteurs » de la chambre de métiers et de l'artisanat, ...), des bailleurs sociaux mettent à disposition des locaux pour favoriser le dépôt d'objets et encombrants (exemple dispositif de locaux « Ici-Tri » de Nantes Métropole Habitat) et plusieurs Communes ont fait part de leur souhait d'accueillir sur leur territoire une ressourcerie ou une initiative de réemploi des objets. La Collectivité propose aux usagers de déposer dans certaines déchèteries et dans l'un des 4 écopoints nantais (Auvours) leurs objets qui sont ensuite valorisés par réemploi par des structures de l'économie sociale et solidaire.

Elle accompagne également depuis quelques années la structuration d'une filière réemploi sur son territoire, animée avec le Groupe 3R des Ecosolies, co-financée avec l'Ademe, France Active Pays de la Loire (mesure nécessaire depuis la fin des contrats aidés en 2017 qui a fragilisé certaines structures).

Les enjeux de réemploi et réparation seront également au cœur de la construction de la nouvelle feuille Économie sociale et solidaire de Nantes Métropole.

La Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de février 2020 vient renforcer les législations précédentes autour de ces enjeux notamment pour « mieux informer le consommateur », « lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire » en interdisant l'élimination des invendus non alimentaire et encourageant le don en faveur des associations (lutte contre la précarité, économie sociale et solidaire) à partir du 31.12.21 pour les produits couverts par un régime de REP (Responsabilité Élargie du Producteur), et 31.12.23 pour les autres produits.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021/2026

① **INFORMER, SENSIBILISER LES HABITANTS ET PROMOUVOIR LE DON, LE PARTAGE, LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION**

- Informer des enjeux, solutions et initiatives sur le territoire, en couplant évènements / temps forts et actions locales dans les quartiers, espaces publics, mobilisation des différents supports de la Collectivité, des Communes et partenaires (ex. dispositif Repar'acteurs de la chambre de métiers, Pages Vertes des Ressourceries, ressources de La Galerie du Zéro déchet, ...).

La Semaine européenne de réduction des déchets 2020 prévue sur la thématique du réemploi des objets, compte tenu du confinement, sera reconduite en novembre 2021.

- Intégrer systématiquement ces thématiques dans les programme d'information, de sensibilisation et les messages passés par les Ambassadeurs et animateurs Prévention et tri des déchets.
- Recenser les initiatives citoyennes autour du don, du partage, de la mutualisation des matériels et développer des supports d'information, complémentaires des actions orales d'information et de sensibilisation. Porter à connaissance les supports existants sur le réemploi et la réparation. Informer les habitants des évolutions réglementaires (exemple l'indice de réparabilité en vigueur depuis janvier 2021).

② **RENFORCER ET PÉRENNISER LA COLLECTE DES OBJETS SUR LES DÉCHÈTERIES ET ECOPOINTS ET LES PROJETS FUTURS**

9 déchèteries complémentaires à celle de Nantes et de l'écopoint d'Auvours, accueillent depuis juillet 2020 un espace de dépôt d'objets pour réemploi, collectés puis valorisés par des structures de l'économie sociale et solidaire du territoire.

- Il s'agit de consolider les prestations de collecte, de les développer dans les programmations de nouvelles réhabilitation ou construction d'équipements. Ce travail sera mené en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire intervenant dans le réemploi (poser le calendrier de travail, mobiliser les outils de la commande publique permettant l'emploi de personnes en insertion) ;
- L'action intégrera également les enjeux de formations, de montée en compétence des agents de déchèteries, des prestataires privés et de l'économie sociale et solidaire.

③ **ACCOMPAGNER LE MAILLAGE DES INITIATIVES ET VALORISER LES PROJETS DANS LES QUARTIERS ET SUR LE TERRITOIRE**

- Dans la continuité des années antérieures, la Collectivité souhaite poursuivre le repérage des initiatives et leur accompagnement : mise en réseau, appui à la recherche de foncier-locaux, valorisation ;
- En lien avec les **bailleurs sociaux** qui mettent à disposition en rez de chaussée et pieds d'immeuble des locaux pour le tri et la collecte d'objets et des encombrants (ex. 26 locaux en service par Nantes Métropole Habitat en 2019), il s'agira d'accompagner le développement, de valoriser les actions ;
- A construire avec les **Chambres consulaires** (cf fiche action 7), des actions visant à répondre à l'obligation de la Loi AGECE de 2020 d'interdiction de l'élimination des invendus non alimentaires (portée à connaissance des solutions, mise en relation des structures de l'ESS intervenant dans le don matériel, mobilier, vêtements, ... ; partage d'expériences ; valoriser les professionnels engagés ; ...).

④ DÉPLOYER LA COLLECTE DES VÊTEMENTS / TEXTILES SUR LE TERRITOIRE REPOSANT SUR DES SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre des obligations de la Collectivité engagée dans un conventionnement avec l'éco-organisme ECOTLC fin 2020, il s'agira de développer plus largement les collectes, et mettre en place un plan de communication pour informer les habitants des solutions existantes et les inciter à déposer leurs textiles et penser seconde main dans ses achats : en déchèteries, sur l'espace public, en partenariat avec les enseignes de vêtements, les bailleurs sociaux dans l'habitat collectif, lors d'évènements, ...

⑤ ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE TERRITORIALE DU RÉEMPLOI

Pilotée par la direction du développement économique en lien étroit avec la Direction déchets et les autres directions concernées (Économie circulaire, Politique de la Ville, Vie Associative,...), l'action vise à accompagner la mise en place d'une filière du réemploi sur le territoire, avec le Groupe 3R des Ecosolies, chef de file sur le sujet.

Des réflexions stratégiques seront engagées, intégrées dans la démarche de construction de la feuille de route ESS (2^e trimestre 2021) :

- validation d'un schéma stratégique territorial ;
- agir sur la commande publique pour encourager les projets (ESS, insertion, complémentarité entre initiatives de l'ESS et celles des entreprises classiques des déchets) ;
- consolidation de modèles économiques ; mobilisation des dispositifs économiques (soutiens emplois, plan de relance, fonds réemploi, ...) ;
- définition d'un cadre global de soutiens aux initiatives dans les quartiers, coordonnées entre directions et services (politique de la ville, ESS, déchets, vie associative, aides économiques, recherche foncier et immobilier,...) et travaillé avec les 24 Communes ;
- Accompagner les structures qui le souhaitent dans une démarche d'agrément auprès de la DIRECCTE pour obtenir le label « chantier d'insertion »
- Suivi des indicateurs de réalisation, sociaux, économiques et techniques (réduction et tri déchets).

En complément, encourager les **Communes et les services** de Nantes Métropole à agir en interne pour favoriser le réemploi (démarche Achats responsables, décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation par la commande public de privilégier des biens issus du réemploi et de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées) (cf. axe 6 « Exemplarité des Collectivités »).

3. MOYENS ALLOUES

<i>Moyens humains Dir déchets : Copilotage Service Prévention & Communication et Cellule de gestion</i> Sce Déchèteries-réemploi Dir. Développement économique : copilotage avec Dir déchets, ESS, Eco circulaire Direction Commande publique	<i>Moyens techniques :</i> Marché public de collecte des objets destinés au réemploi en déchèteries Subventions annuelles aux structures de l'ESS : 260 000 € en 2019 Financement de la mission du Groupe 3R (18 mois, 2020-2021)
--	--

4. INDICATEURS

- Nombre de déchèteries équipées
- Nombre d'initiatives dans les quartiers
- Nombre d'espace de dépôt de textiles
- Nombre de locaux mis à disposition des bailleurs
- Nombre de partenaires mobilisés
- Quantité de produits collectés et détournés vers le réemploi, évolution des tonnages de la benne tout venant » des déchèteries, des poubelles-sacs bleus.

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Information, sensibilisation publics	Serd	X	X	X	X	X
Renforcement et consolidation réemploi déchèteries existantes, et nouvelles	9 Dies	X	X	X	X	X
Accompagnement de la filière territoriale réemploi	Feuille route ESS juin	Mise en œuvre	X	X	X	X
Maillage dans les quartiers, soutiens aux initiatives	X	X	X	X	X	X

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

Partenaires et prestataires actuels	Mode de contractualisation
Directions et services internes NM	Échanges réguliers
Services des 24 Communes, porte entrée Agenda 21 – Développement durable	Échanges réguliers, participation aux instances de réflexion
Chambres consulaires	Conventions de partenariat
Bailleurs sociaux	Conventions de partenariat
Acteurs et partenaires ESS	Marché public de collecte objets réemployables en déchèteries, convention partenariat quartiers, échanges
Groupe 3R Ecosolies	Convention
Le Relais Atlantique	Convention collecte des textiles sur le territoire

FICHE ACTIONS

Axe 6	ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS - EXEMPLARITÉ
Pilotage et animation	<p>Direction déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service Stratégie, plan d'actions des déchets d'activité, « PANDA » - Service Prévention et Communication - Cellule de gestion <p>- Autres directions, Direction Animation Transition Écologique (animation réseau agenda 21 des Villes), Dir Commande publique : Schéma de promotion des Achats responsables (SPAR) et Clauses environnementales</p>
Publics visés	Les services de Nantes Métropole et des 24 Communes de la métropole

Objectifs Feuille de route Transition Énergétique :
-20 % déchets à 2030

Engager un plan d'actions internes pour les déchets d'activités (« Panda ») - engagement n°21



1. CONTEXTE

Les services des Collectivités, Nantes Métropole, les 24 Communes du territoire, de part les missions exercées, sont productrices de déchets d'activités, ont la responsabilité d'engager des actions de réduction et de tri de leurs déchets, doivent s'appliquer à elles-mêmes les mesures et conseils donnés aux usagers, et respecter les réglementations qui les concernent : réglementation tri des biodéchets, décret 5 flux du 10 mars 2016 obligeant au tri à la source des déchets (papier, métal, plastique, verre, bois), mesures limitant le gaspillage alimentaire et le don en conventionnement avec les associations d'aide alimentaire et fixant de objectifs de réduction -50 % à 2025 (loi EGALIM de 2018 et Loi AGECE de 2020), diminution de la consommation de papier bureautique ou encore intégrer des mesures de réemploi des matériaux et produits. La loi AGECE impose également l'inclusion dans les achats publics à partir de 2021 de clauses relatives à l'économie circulaire.

Les Collectivités jouent également un rôle majeur pour relayer et déployer les messages auprès des citoyens, afin d'accompagner les changements de comportements.

Des actions sont engagées depuis plusieurs années : démarche de responsabilité sociale des organisations, animation d'un réseau interne d'éco-agents appelés « éco-activateurs », Schéma de promotion des achats responsables (SPAR), animation réseau Agenda 21 des Communes. Depuis 2020, un Plan d'actions des déchets d'activités (PANDA) est en œuvre pour aider les Services internes à Nantes Métropole. Les Communes en lien avec leur politique de développement durable, Agenda 21, mènent également des actions internes.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021/2026

- Animation de la mise en œuvre du **Plan d’actions des déchets d’activité de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, PANDA**, engagé en 2019 et structuré en plusieurs grands axes :
 - réduction du gaspillage alimentaire et tri des biodéchets (EHPAD, restaurants inter-générationnels, Protocole évènementiels) ;
 - déchets issus du bâtiment et de chantier (ex. charte chantiers verts) : mise en place du tri dans les centres techniques, recherche de nouvelles filières de valorisation ; tri dans les gymnases, ...
 - déchets issus des voiries et réseaux
 - déchets issus du nettoyage des rues : recherche nouvelles filières de valorisation, tri dans les espaces publics et jardins ;
 - papier / bureautique

La Direction déchets accompagne les Directions et services concernés : formations, partage d'expériences entre Directions, appui technique et méthodologique, recherche de solutions.

- Promouvoir la prévention des déchets dans les **achats publics responsables** : accompagner les acheteurs publics, travail sur les clauses environnementales (clauses anti-gaspillage et don alimentaire, réemploi réutilisation objets matières,...).
- Accompagner les Communes dans leurs actions via **l’animation du réseau des Communes** : participation aux réunions du réseau aggro Agenda 21, élargir la réflexion du groupe technique « biodéchets et antigaspillage alimentaire dans la restauration collective » aux marchés de plein vent ; promouvoir et accompagner la mise en place du don alimentaire (cf. fiche-actions 2 plan réduction gaspillage alimentaire) ; partage d’expériences, cibler avec les Communes les thématiques prioritaires.
- Accompagner les Communes et services de Nantes Métropole dans la réduction et le tri des déchets de leurs **évènements** (cf. Eco-Evènements, fiche-actions 7 « professionnels »).
- **Sensibiliser** les agents des services à la prévention et au tri des déchets leur permettant d’agir en interne mais aussi d’être relais d’information auprès des citoyens (proposer des sessions d’information spécifiques pour ces public, cadre du marché de prestations d’information et de sensibilisation de la direction déchets ; promouvoir auprès du réseau des « Eco-activateurs » la prévention des déchets).
- Promouvoir et accompagner les Services internes à Nantes Métropole dans le **compostage** de leurs déchets alimentaires (5 directions-services engagés à ce jour).

La Direction déchets, certifiée Qualité ISO 9001 en 2015, est engagée dans une démarche d’amélioration continue, et vise en 2021 la **certification QSE (Qualité Sécurité Environnement)** de son système de management. Cette démarche vise à la fois à améliorer les conditions de travail et la qualité de service et à maîtriser l’impact environnemental de ses activités.

3. MOYENS ALLOUES

<p><i>Moyens humains Dir déchets :</i> Service Stratégie Qualité (Plan d’actions déchets internes PANDA), Sce Prévention&Communication, Cellule de gestion (secrétariat, administratif et finances et lien SPAR)</p> <p>Moyens humains autres directions, Commande publique (SPAR, Clauses environnementales), Dir Animation Transition Ecologique</p>	<p><i>Moyens techniques :</i> Animation réseaux internes, Villes Marché public d’information et sensibilisation déchets Marché public d’accompagnement des organisateurs d’évènements Marché public Compostage</p>
--	--

4. INDICATEURS

Nombre de sites, services et Communes accompagnés

Nombre de services, directions de Nantes Métropole ayant mis en place un [lombri]composteur

Nombre d'évènements organisés intégrant des actions de prévention des déchets

Nombre d'agents sensibilisés

Nb d'actions en lien avec la prévention des déchets engagés par les Eco-activateurs

Etat d'avancement des actions du SPAR, et du Plan d'actions PANDA

Évaluation et extrapolation des quantités de déchets réduites, triées

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Achats publics responsables, clauses environnementales (30aine)	(1)	(2) X	X	X	X	X
Mise en œuvre, suivi plan d'actions déchets internes d'activités (PANDA)	X	X	X	X	X	X
Schéma de promotion des achats responsables « SPAR »	Evaluation	X	X	X	X	
Sensibilisation agents internes des collectivités : 2021, cadre des nouvelles consignes de tri des emballages	X	X	X	X	X	X
Accompagnement des projets des Communes, groupe technique	X	X	X	X	X	X
Evènements internes « zéro déchet, zéro gaspi »	**	X	X	X	X	X
Certification QSE direction déchets	T4					

(1) 2020 : Évènementiels internes

2021 : Clause gaspillage alimentaire

(2) Dont formation des Acheteurs publics à la réduction du gaspillage alimentaire

** Dépend contexte sanitaire

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

Partenaires et prestataires actuels	Mode de contractualisation
Directions et services internes NM	Échanges réguliers
Services des 24 Communes, porte entrée Agenda 21 – Développement durable	Échanges réguliers, participation aux instances de réflexion
Groupement Ecopole et 23 structures	Prestataire marché d'information et de sensibilisation publics dont la cible des agents
Aremacs, Les Connexions, Mana Verde, Terra 21	Prestataire marché d'accompagnement des organisateurs d'évènements dans la réduction et le tri des déchets

FICHE ACTIONS

Axe 7	ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS, ENTREPRISES, COMMERCE, ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS
Pilotage et animation	Direction déchets : copilotage Service Collecte des déchets (anime le Plan d'actions déchets des professionnels) et Service Prévention des déchets et Communication Lien Direction du Développement économique responsable (Économie circulaire, Accompagnement des entreprises, RSE) Lien Direction Animation Transition Écologique, anime la démarche Eco-Évènements
Publics visés	Professionnels produisant des déchets assimilés : > Commerçants-artisans, entreprises > Organismes d'évènements > Collectivités (cf fiche 6)

Objectifs Feuille de route Transition Énergétique

N°17 : -20 % déchets ménagers et assimilés (ceux des professionnels) à 2030 et 65 % de valorisation

N°24 : Donner un nouvel élan aux dispositifs d'accompagnement proposés aux petites et moyennes entreprises et aux commerçants du territoire sur la mobilité, l'énergie, les déchets

N°26 : 1001 éco-événements d'ici 2025 : vers une éco-conditionnalité positive pour les porteurs d'évènements



1. CONTEXTE

Les déchets des professionnels collectés dans le cadre du service public assuré par Nantes Métropole représente environ 25 % des tonnages globaux (notion de déchets assimilés, « *collectés par le service public de gestion des déchets dont le producteur n'est pas un ménage, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières* – Code général des Collectivités territoriales).

Les professionnels, de part les activités exercées, sont productrices de déchets et ont la responsabilité d'engager des actions de réduction et de tri de leurs déchets, dans le respect des réglementations qui les concernent : réglementation tri à la source des biodéchets, décret 5 flux du 10 mars 2016 obligeant au tri (papier, métal, plastique, verre, bois, bientôt 7 flux), fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique et interdiction destruction invendus non alimentaires (Loi AGECE de février 2020).

L'objectif métropolitain de réduction de 20 % s'applique également à ces déchets dits assimilés.

La Collectivité accompagne depuis plusieurs années des actions et expérimentations :

- Après des **entreprises**, en lien avec les Chambres consulaires notamment depuis 2011 (dispositif Eco-Défis de la chambre régionale de métiers, dispositif « Entreprises, réduisez vos déchets, réduisez vos dépenses » et démarche d'EIT avec la CCI Nantes St Nazaire). L'année 2020 est marquée par une période de pause - bilan, afin de définir ensuite les priorités futures.
- Après des **organismes de festivals et d'évènements**, cadre du dispositif métropolitain Eco-Évènements : les évènements sont des vecteurs de diffusion d'informations, et d'expérimentations de la transition (réduction des déchets, suppression des plastiques, circuits courts et alimentation, efficacité énergétique). Le territoire bénéficie d'une **filière structurée**, avec un réseau régional, le REEVE et des professionnels engagés. **Particulièrement touché par la crise sanitaire**, le secteur événementiel doit s'adapter et rebondir.

La direction déchets manque de connaissances sur les besoins et pratiques des professionnels. Pour les usagers, l'offre de service manque de parfois de clarté et il existe un déficit d'informations sur les déchets. Une étude visant à définir une stratégie globale de réduction et de gestion des déchets des professionnels est engagée depuis fin 2020 par la Collectivité, complémentaire d'une réflexion sur la redevance spéciale et les évolutions pour la rendre possiblement incitative.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021/2026

① **ÉTUDE STRATÉGIQUE sur les déchets des professionnels, réflexion sur le caractère incitative de la redevance spéciale** : permettra de définir les objectifs, priorités pour le mandat.

② **CIBLES DES ENTREPRISES, COMMERCANTS, ARTISANS, quelques premiers axes sur lesquels avancer** :

- **Construire avec les Chambres consulaires des projets de sensibilisation et d'appui aux professionnels, en lien avec les thématiques prioritaires telles que** :

- réglementation biodéchets et réduction du gaspillage des produits alimentaires,
- sortir du plastique jetable (promotion et encouragement de la consigne, de l'emporte plat),
- interdiction élimination des invendus non alimentaires, vient compléter la législation déjà existante sur l'interdiction de destruction des invendus alimentaires encore consommables,
- économie de la réparation.

- Mettre en œuvre un **plan de communication dédié** à la cible des professionnels, investir et renforcer les outils d'information existants (Nantes Entreprises dans ma Poche, plateforme RSE, annuaire des solutions pour les professionnels, ...) pour déployer plus largement des informations sur la réduction et le tri des déchets, informer les entreprises sur la réglementation, les services.

- **Faire connaître auprès des entreprises les solutions** leur permettant de réduire leurs déchets et répondre aux obligations légales (interdiction destruction invendus alimentaires et avec la loi AGEC, non alimentaires) : mise en relation avec les structures de l'économie sociale et solidaire (don matériel, mobilier, vêtements, invendus alimentaires), encouragement au réemploi des contenants.

- **Sensibiliser** les salariés leur permettant d'agir en interne mais aussi d'être des relais d'information (partenariat avec les chambres consulaires et associations commerçants, mobiliser et renforcer le dispositif de sessions d'information spécifiques à ces publics, cadre du marché public d'information et de sensibilisation aux déchets de la direction déchets).

- **Faire connaître auprès du public** les solutions proposées par les professionnels engagés dans des actions contribuant à la réduction des déchets (vrac, acceptation des contenants des clients, lunch box, compostage des biodéchets, réemploi des produits -matériaux, mobilier, vêtements, ...-...). Exemple, lors de la SERD 2021 sur le réemploi des objets, valorisation de l'opération « Repar'acteurs » auprès du public.

- **Capitaliser** sur les bonnes pratiques des professionnels, **valoriser** les professionnels engagés, favoriser le **partage d'expériences** entre « pairs » (rencontres, plateforme RSE, ...)

③ CIBLE DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS, le programme s'inscrit dans la dynamique sur le territoire « 1001 Eco-Évènements » et porte sur :

- la poursuite de l'**accompagnement** engagé depuis plusieurs années, pour aider les organisateurs du territoire à agir sur la réduction et le tri de leurs déchets, et aller vers l'autonomie au terme des 3 ans : diagnostic amont des déchets produits par l'évènement, préconisations sur les actions à mettre en place pour réduire les déchets et le gaspillage alimentaire, et mieux trier (régie anti-gaspillage et don alimentaire, compostage sur site, ...), bilan et évaluation annuelle ;
- la **formation des organisateurs et la sensibilisation des publics venant sur les évènements** ;
- la **promotion de l'utilisation de gobelets réutilisables, et plus globalement des alternatives à la vaisselle à usage unique** : Nantes Métropole dispose d'un parc de 10 000 gobelets à mettre à disposition des organisateurs d'évènements. La Collectivité souhaite contribuer aux réflexions et actions des acteurs de la filière autour de la mutualisation des matériels, vaisselle ;
- la contribution aux réflexions autour de l'**avenir de la filière évènementielle** post-Covid ;
- le **partage d'expériences, et la diffusion d'outils** d'aide à l'organisation d'évènements zéro déchet réalisés par les professionnels de la filière : rencontres annuelles du Réseau Eco-Évènements « 1001 Eco-Évènements », groupes thématiques de réflexion, journées de partages d'expérience, guide sur les initiatives et prestataires proposant des services de collecte et don-redistribution alimentaire pour les restaurateurs intervenants sur évènements, ...

Objectifs :

- 20 % de déchets et 65 % de valorisation à 2030

40 évènements / an accompagnés vers le zéro déchet et stands d'information sur les déchets sur 100 % de ces évènements

6 grands équipements / an (2019 : équipements sportifs, 2020 : équipements culturels)

500 personnes formées

Conventions de partenariat avec les Chambres consulaires

3. MOYENS ALLOUÉS À L'ACTION

<p><i>Moyens humains :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dir déchets : Sce Prévention&Comm 30 % ETP (éco-évènements, communication) Cellule des gestion (administratif, finances) Service Collecte et redevance spéciale (plan actions déchets professionnels) - Direction Animation Transition Écologique : pilotage de la démarche globale Eco-évènements - Direction Développement économique responsable 	<p><i>Moyens techniques :</i></p> <p>Conventions de partenariat Chambres consulaires</p> <p>Marché public de prestations d'accompagnement des organisateurs d'évènements (transition écologique, déchets, mobilité) 80 000 € de prestations (renouvellement marché 2021)</p> <p>Marché public prêt de gobelets consignés réutilisables (16K€, renouvellement 2021)</p>
--	--

4. INDICATEURS

Cible entreprises, artisans commerces :

- Nombre d'actions engagées
- Nombre de professionnels engagés dans une action de réduction des déchets (accompagnements par les chambres consulaires)
- Evolution de la production de déchets, quantités évitées, quantités triées, redistribuées (dons)
- Partenariats développés

Cible Eco-Evènements :

- Nombre d'évènements engagés,
- Nombre et typologie de formations
- Nombre de personnes des organisations d'évènements, salariés, bénévoles, formées
- Public ayant bénéficié d'une animation zéro déchet sur évènement : nb personnes
- Quantité de déchets évitées, triées, redistribuées (alimentaire, autre)
- Volet anti-gaspi alimentaire : quantité de denrées distribuées et équivalent nombre de repas, nombre de structures bénéficiaires

En 2019, 12 évènements ont bénéficié d'un accompagnement sur le gaspillage et don alimentaire, représentant 1 tonne de denrées récupérées (500 kg en 2018) et 2020 repas redistribués. Le secteur a été sévèrement touché par la crise sanitaire.



5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Cible entreprises, commerces artisanat

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plan d'actions Biodéchets dont volet « gros producteurs » déchets		X	X	X	X	X
Étude et construction Plan actions déchets des professionnels	Fin 2021					
Plan Professionnels - mise en œuvre	T3-T4 Info tri	X	X	X		
Construction plan de communication	X	Mise en œuvre				
Construction partenariats chambres consulaires	T4	X	X	X	X	X
Valorisation d'initiatives : SERD 2021 sur le réemploi des objets	X	X	X	X	X	X

Cible organisateurs d'évènements

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nouvelle signalétique pour le tri des déchets sur espaces et équipements publics	X					
Nouvel appel d'offre - Notification du marché (4 ans - juillet 2021 – juillet 2025) - 1ère réunion de calage du marché	2 ^e tri 3 ^e tri					
Mise en œuvre démarche Zéro déchet sur Eco-Evènements, intégrée dans démarche globale Eco-Evènements	X	X	X	X	X	X
Mise en place de parcours de formations (tri, réduction des déchets et gaspi alimentaire) – fin 2020	X					
Enquête auprès des organisateurs sur « l'après » accompagnement des organisateurs, par Nantes Métropole (autonomie, démarche de progrès, ...)	X					
Réalisation base de données/cartographie des organismes de don/réception invendus alimentaires et mise en réseau avec les restaurateurs sur évènements	X					
Réflexion par des acteurs privés du territoire d'un Tiers Lieu dédié à l'éco-responsabilité événementielle (mutualisation livraison matériel, location/prêt matériel, formations,)	X	X				

6. PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

Partenaires et prestataires actuels	Mode de contractualisation
Chambres consulaires	Conventions
Associations commerçants, Plein Centre, Unacod, ...	Convention, consultation pour avis, soutien initiatives
Réseau Eco-Evènements, REEVE	Réseau des acteurs de la filière événementielle
Mandataire/co-traitants : Terra 21 / Aremacs, Les Connexions, Mana Verdé Sous-traitants : Adeec, La Tricyclerie, Solutions Recyclage, Compost In Situ, DLC, Phenix, Bout à Bout, Stations Services	Structures intervenant dans l'accompagnement des évènements, prestataire du marché public « Vers des évènements zéro déchet » (marché jusqu'à mi-2021)
Esprit Planète	Prestataire mise à disposition gobelets réutilisables
Ecopole et réseau des 23 structures	Prestataires Ambassadeurs Zéro déchet et animateurs, marché public d'information et de sensibilisation des publics
Les 24 Communes et Nantes Métropole	Accueillent des évènements sur leur territoire, Organisatrices

FICHE ACTIONS

Axe 8	ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE MODALITÉS FINANCIÈRES INCITATIVES
Pilotage	Direction Déchets, Lien Direction Contrôle Gestion et Finances, Direction Juridique
Publics visés	Usagers du service public de gestion des déchets : habitants, Administrations et services des Communes, Professionnels (déchets assimilés)

Objectifs Feuille de route pour la transition énergétique :
- 20 % de déchets ménagers et assimilés à 2030 soit 356 kg/an/hab (hors déchets inertes, référence 2010) ;

65 % de valorisation matière en 2025 (hors déchets inertes et déchets dangereux).



1. CONTEXTE

Afin d'atteindre ces objectifs phares, la direction Déchets pilote une trajectoire opérationnelle qui se décline en plusieurs projets techniques et organisationnels : programme de prévention/réduction des déchets, tri à la source des biodéchets, niveau de service aux professionnels, évolution du dispositif nantais Tri'sac, ... à coordonner avec les différentes échéances de renouvellement de marchés et de contrats d'exploitation (tri et traitement des déchets).

La mise en place de modalités financières incitatives peut être un des leviers possible pour agir sur le geste de réduction et de tri des déchets par les usagers. L'opportunité et la faisabilité d'une telle évolution pourront être évaluées et précisées, en lien avec l'ensemble des actions aujourd'hui portées par la collectivité. L'enjeu étant de proposer aux usagers un service public de gestion des déchets lisible et performant.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS 2021/2026

- En lien avec le plan d'action sur les professionnels (volet redevance spéciale), il s'agit de **réaliser une étude sur des modalités incitatives à la redevance spéciale.**
- **Il s'agira également d'engager une étude sur des modalités incitatives pour les ménages.**

Parmis les axes à explorer :

- les opportunités,
- les conditions, contraintes et risques liés à une typologie urbaine et une population supérieure à 600000 habitants,
- cohérence stratégique, adaptabilité des moyens et des process (notamment tri'sac, environ 220 000 habitants),
- dispositifs financiers et techniques envisageables, et moyens associés,
- calendrier opérationnel,
- équilibre du budget déchets à court, moyen et long termes.

Arbitrages politiques en cours du mandat politique.

3. MOYENS ALLOUES

<p><i>Moyens humains Dir déchets :</i> 1 ETP, Service Stratégie Cellule de gestion (administratif, finances) Service Collecte et redevance spéciale</p> <p><i>Autres directions : finances</i></p>	<p><i>Moyens techniques :</i> Assistances à maîtrise d'ouvrage</p>
---	--

4. INDICATEURS

- Rapport d'études
- Compte-rendus des instances de pilotage des études

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Étude cible des professionnels, lien redevance spéciale

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude et construction Plan actions déchets des professionnels	X					
Etude redevance spéciale incitative	X					
Arbitrages		X				

Étude cible des habitants

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recrutement interne Direction déchets Constitution Groupe projet et Groupe politique Démarrage étude		T2				
Restitution étude			T2			
Arbitrages politiques			T3			
Précisions calendrier, moyens et organisation interne NM			T4			

6. PARTENAIRES

Partenaires actuels	Mode de contractualisation
ADEME	Contrat Unique et Référentiel Économie circulaire
Direction Finances, Direction Juridique NM	Expertises
Acteurs économiques, chambres métiers	Consultation pour le volet des professionnels

Communiqué de presse

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr



Nantes, le 15 juillet 2021,

Programme local de prévention des déchets 2021-2026 : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

En décembre 2021, Nantes Métropole adoptera son 3^e programme de réduction des déchets. Du 12 juillet au 20 septembre 2021, elle met à disposition des nantais ce projet de Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026. Tous les habitants de la métropole vont ainsi pouvoir donner leur avis. Avec ce 3^e programme de réduction des déchets, Nantes Métropole veut diminuer de 20% les tonnages de déchets ménagers collectés d'ici 2030. Sont notamment ciblés à titre : les déchets alimentaires, les emballages et plastiques, les textiles et objets réemployables.

Aujourd'hui, sur Nantes Métropole, chaque habitant jette en moyenne 421 kg par an, tri compris (donnée 2019). Les 2/3 des poubelles bleues ne sont pas des ordures ménagères : biodéchets, emballages, papiers, textiles, petits objets... pourraient être mis ailleurs, évités, triés ou valorisés.

La prévention des déchets permet d'éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Elle se situe donc en amont du cycle de vie des objets, au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation, bien avant de trier, de recycler ou de valoriser des déchets.

Pour diminuer la production de déchets, tout le monde est concerné :

- les entreprises qui produisent ou distribuent des biens ;
- les consommateurs qui achètent ces biens.

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026 concerne les déchets qui sont de la compétence de Nantes Métropole, à savoir :

- les déchets des habitants (dits "ménagers"), ordures ménagères ou déchets triés dans le cadre du tri sélectif ;
- les déchets des entreprises, administrations et collectivités collectés en même temps que ceux des habitants (dits "assimilés") ;

Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.

Il a pour objectifs d'ici 2030, de :

- Réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 soit d'atteindre 358 kg/an/habitant de déchets (hors gravats) en 2030 contre 444 kg en 2010 (421 kg en 2019) ;
- Atteindre 65% de déchets triés ;
- Diviser par 5 le gaspillage alimentaire (sur la base de 12,8 kg/habitant).

Le PLPDMA se décompose en 8 axes, déclinés en différentes actions :

1. Informer et sensibiliser à la prévention des déchets.
2. Réduire le gaspillage alimentaire.
3. Valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin.
4. Promouvoir une consommation sobre.
5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi.
6. Devenir des collectivités exemplaires.
7. Encourager les professionnels et organisateurs d'évènements.
8. Étudier des financements incitatifs.

Une idée à proposer, une remarque à formuler, une expérience originale à relater ? Les habitants peuvent donner leur avis en ligne, <https://www.registre-dematerialise.fr/2525>, jusqu'au 20 septembre 2021. Leur contribution permettra d'enrichir le projet que propose Nantes Métropole, avant son adoption définitive en décembre 2021

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2021-2026

« COMMENT DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ? »

Vous avez une idée à proposer, une remarque à formuler, une expérience originale à relater ?

Donnez votre avis en ligne sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) jusqu'au 20 septembre 2021. Votre contribution permettra d'enrichir le projet que propose Nantes Métropole, avant son adoption définitive en décembre 2021.

En décembre 2021, Nantes Métropole adoptera son 3^e programme de réduction des déchets. Du 12 juillet au 20 septembre 2021, elle met à disposition des métropolitains ce projet de Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026. Donnez votre avis !

Chaque habitant de la métropole jette aujourd'hui en moyenne

421kg
tri compris



En 40 ans, la quantité moyenne de déchets produite par chaque français a doublé ! Aujourd'hui, sur Nantes Métropole, chaque habitant jette en moyenne 421 kg par an, tri compris (donnée 2019).

Avec ce 3^e programme de réduction des déchets, **Nantes Métropole veut diminuer de 20% les tonnages de déchets ménagers collectés d'ici 2030**. Sont notamment ciblés : les déchets alimentaires, les emballages et plastiques, les textiles et objets réemployables. Et pour parvenir à cet objectif ambitieux, **il faut l'adhésion de tous et l'engagement de chacun !**



C'EST QUOI LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

C'est éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. On se situe donc en amont du cycle de vie des objets, au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation. Bien avant de trier, de recycler ou de valoriser des déchets. En résumé, la grande idée de la prévention, c'est que « **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas** » !

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour diminuer la production de déchets, chacun à son niveau est concerné :

- > les **entreprises qui produisent ou distribuent des biens**,
- > les **consommateurs qui achètent ces biens**.



DE QUELS DÉCHETS PARLE-T-ON ?

Le PLPDMA concerne les déchets qui sont de la compétence de Nantes Métropole :

- > les déchets des habitants (dits «ménagers»), ordures ménagères ou déchets triés dans le cadre du tri sélectif,
- > les déchets des entreprises, administrations et collectivités collectés en même temps que ceux des habitants (dits «assimilés»).

Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN DÉTAIL

Quels sont les principaux objectifs en chiffres d'ici 2030 ?

- Réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 soit 356 kg/an/habitant de déchets (hors gravats) en 2030 contre 444 kg en 2010 (421 kg en 2019).
- Atteindre 65% de déchets triés
- Diviser par 5 le gaspillage alimentaire
- Créer 50 nouveaux sites de compostage collectif par an
- Doter 100% des habitants d'une solution de tri des biodéchets

COMMENT ON Y PARVIENT ?

1. Informer et sensibiliser à la prévention des déchets



- > **Sensibiliser au plus près les habitants** dans les marchés, les écoles, en porte-à-porte et lors de temps forts comme la semaine européenne de réduction des déchets ;
- > **animer des défis zéro déchet** avec les habitants (objectif de 150 foyers par an), dans les écoles ou les entreprises ;
- > **renforcer le réseau des personnes relais** donnant sur le terrain une information à jour ;
- > **soutenir et promouvoir les initiatives** de réduction des déchets et de consommation sobre.

2. Réduire le gaspillage alimentaire



- > **sensibiliser et former scolaires et habitants** : 20 écoles/an avec un projet pédagogique dédié, 10 écoles en défi gaspillage, 3 villages d'animation «Grande table de l'agglo» par an avec ateliers culinaires grand public ;
- > **accompagner les professionnels** de la restauration et de la distribution avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) sur le don alimentaire et les solutions anti-gaspillage ;
- > **accompagner les initiatives des communes** qui gèrent la restauration scolaire, des établissements pour personnes âgées, les marchés alimentaires...

3. Valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin



- > **Accompagner les habitants dans la pratique du compostage** : ateliers pratiques, 50 nouveaux composteurs de quartier par an, soutien aux filières de valorisation de quartier, expérimentation d'une collecte séparée des déchets alimentaires... ;
- > **aider de nouveaux publics à valoriser ces déchets** : associations, marchés alimentaires, commerçants-artisans ;
- > **sensibiliser au broyage de végétaux**.

4. Promouvoir une consommation sobre



- > **Informier sur les solutions pour changer de mode de consommation** : moins de plastiques, des biens plus respectueux de l'environnement, l'utilisation du stop pub... ;
- > **rendre plus visibles les alternatives au jetable** : vrac, consigne... ;
- > **accompagner les initiatives sur le territoire** : vaisselle durable dans les cantines, couches réutilisables dans les crèches, vaisselle réutilisable dans les événements...

5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi



- > **Promouvoir le don, le réemploi et la réparation** ;
- > **renforcer la collecte des objets sur les déchèteries, écopoints et pieds d'immeubles**, objets ensuite valorisés par des entreprises d'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- > **déployer la collecte des vêtements et textiles** ;
- > **aider à structurer une filière locale du réemploi** regroupant tous les acteurs volontaires.

6. Devenir des collectivités exemplaires



Nantes Métropole et ses communes doivent montrer l'exemple. Nantes Métropole s'engage sur un programme de réduction des déchets d'activités internes : tri des biodéchets, du papier, des déchets bureautiques, du bâtiment et de chantier, tri dans les équipements publics. Avec les communes, Nantes Métropole privilégie aussi des achats publics responsables, avec critères environnementaux.

7. Encourager les professionnels et organisateurs d'évènements



Les déchets professionnels constituent 25% des collectes de Nantes Métropole. Le programme prévoit une étude globale pour mieux connaître les pratiques des professionnels et trouver des moyens pour réduire ces déchets. Il vise aussi à sensibiliser les salariés, faire connaître les solutions et capitaliser sur les bonnes pratiques. Dans le cadre de l'opération «1001 éco-événements», 40 événements par an seront aussi accompagnés vers le zéro déchet.

8. Etudier des financements incitatifs



Le programme prévoit deux études de faisabilité sur des tarifications incitant à moins produire de déchets : l'une pour les professionnels qui payent la redevance spéciale, la seconde pour les ménages redevables de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le saviez-vous ?

Les 2/3 du contenu de la poubelle bleue pourraient être évités par des gestes de réduction des déchets et un meilleur tri : biodéchets, emballages, papiers, textiles, petits objets, autant d'éléments qui pourraient être mis ailleurs que dans la poubelle bleue... ça laisse une belle marge de progression pour mieux trier et réduire nos déchets.

Notre poubelle bleue est composée à 27% de biodéchets (épluchures de légumes, restes de repas...) dont plus de 20% sont des produits consommables (non mangés, périmés...). Au total, ce sont 8 300 tonnes par an qu'il faut incinérer pour un coût de 544 000 € !

53% des métropolitains estiment jeter trop de déchets. Et 18% se disent prêts à composter leurs déchets alimentaires. C'est encourageant !

Chaque habitant dépose 180 kg par an en déchèterie avec hausse régulière des déchets verts (tonte, branchages) et du «tout venant». Composter, broyer ou donner des objets dont on ne se sert plus, voilà des solutions pour moins déposer en déchèterie.

COMMENT CE PROJET DE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

Ce projet s'inscrit dans la continuité des deux précédents programmes de réduction des déchets : le programme de prévention 2011-2015 et le programme «zéro déchet zéro gaspillage» 2016-2019, menés en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME).

2020 Diagnostic



JANVIER : **baromètre d'opinion** déchets (2000 personnes interrogées)

NOVEMBRE : **enquêtes auprès de 56 acteurs du territoire** (associations, collectifs, communes, bailleurs sociaux, chambres consultaires, services de Nantes Métropole)

DÉCEMBRE : analyse et premier diagnostic des actions par la direction déchets

2021 Construction participative



JANVIER : ateliers de réflexion et de contributions internes à la direction déchets

FÉVRIER-AVRIL : **ateliers de contribution des acteurs du territoire** (60 participants et 4 thèmes : information-sensibilisation, réduction des déchets alimentaires et de jardin, emballages et plastiques jetables, réemploi et allongement de la durée de vie des objets)

MARS : **analyse des avis de la convention citoyenne de Nantes** « Covid 19, vécus de crise et aspirations pour demain » en lien avec les sujets de consommation et de réduction des déchets

21 AVRIL : **projet présenté pour avis à la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA** (les 24 communes, les associations, acteurs économiques et bailleurs sociaux)

Après la consultation publique, quelles sont les prochaines étapes ?



> SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021 : enrichissement du projet de PLPDMA avec les avis des citoyens et acteurs qui se seront exprimés lors de la consultation ;

> **10 DÉCEMBRE 2021** : adoption définitive du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en conseil métropolitain ;

> 2022-2026 : mise en œuvre du PLPDMA, suivi et réunion annuelle de la commission consultative.

Avec ce
Programme local
de prévention des déchets
ménagers et assimilés,
**réduisons ensemble
nos déchets !**

